

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 34

MONTREAL, LE JEUDI 18 FÉVRIER 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Le revers de la médaille

La colère du ministre des Finances du Québec, Bernard Landry, à l'endroit du dernier budget fédéral n'a ému personne à Ottawa. Dans les rangs ministériels, on semble persuadé de pouvoir traverser cette tempête. On est moins sûr cependant de pouvoir empêcher le conservateur Mike Harris de profiter de la hausse des transferts pour la santé pour assurer sa réélection en Ontario.

« **L**a déchiré sa chemise, comme on l'avait prévu. » Les ministres fédéraux Marcel Massé et Stéphane Dion n'avaient pas d'autres mots pour décrire la réaction de Bernard Landry face au dernier budget fédéral et les changements apportés à la répartition des transferts en espèces pour la santé.

La virulence du ministre Landry était prévisible et personne ne s'en est étonné à Ottawa. Il faut dire que la nouvelle formule de calcul des transferts fait en sorte que l'augmentation des versements en espèces au Québec représentera, au bout de cinq ans, moins de 10 % du réinvestissement total de 11,5 milliards annoncés mardi. L'Ontario, de son côté, recevra l'équivalent de 46 % de cette somme.

La formule actuelle donne au Québec, à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse une part des fonds supérieure à leur poids démographique. Le ministre Martin a annoncé que cette méthode sera graduellement modifiée pour faire en sorte que les provinces reçoivent, d'ici trois ans, un montant par habitant qui soit identique.

Pour effectuer cette correction, le fédéral doit donc ralentir la progression des transferts pour les provinces qui en reçoivent plus, comme le Québec, et accélérer celle des provinces qui en reçoivent moins, comme l'Ontario. Cela fait en sorte que le Québec recevra, au bout de cinq ans, non pas 2,7 milliards mais 1,1 milliard de plus pour la santé. L'Ontario, elle, recevra 5,3 milliards de plus sur cinq ans, soit un milliard en moyenne par année.

La bonne fortune de l'Ontario n'a pas échappé au premier ministre Mike Harris. Il s'est immédiatement présenté devant les caméras pour promettre une amélioration des services de santé. La situation ne manquait pas d'ironie. Mike Harris est le dernier politicien que les libéraux fédéraux voudraient aider. Les députés ontariens, les deux tiers du caucus, s'en méfient tellement qu'ils militaient depuis l'automne en faveur de transferts conditionnels, ce qu'ils n'ont pas obtenu. Pire, leur bête noire a remporté le gros lot à la veille d'une élection provinciale.

Le président du Conseil du trésor, Marcel Massé, n'a pas nié que l'augmentation des transferts pourrait faciliter la réélection de M. Harris. Mais, selon lui, Ottawa devait mettre fin à l'injustice inscrite dans la formule actuelle et qui nourrissait un ressentiment face au fédéral. « *Cela avait créé un sentiment qui, à notre avis, était négatif pour l'unité du pays.* »

L'imminence de l'élection ontarienne aurait pu inciter Ottawa à attendre, mais une ouverture s'est présentée que le fédéral ne pouvait ignorer: une hausse inattendue de la péréquation, assez importante pour atténuer les effets négatifs sur les provinces plus pauvres. Les libéraux ont beau ne pas aimer Mike Harris, l'ironie du sort a voulu que, sans la bonne performance économique de sa province, la péréquation n'aurait pas augmenté et il aurait été impossible d'aller de l'avant sans trop de dégâts.

La réévaluation à la hausse des paiements de péréquation pour l'année en cours fait en sorte que 2,3 milliards de plus seront versés aux provinces d'ici la fin de l'année 1998-99, dont 1,4 milliard pour le Québec. Ottawa estime que le Québec profitera aussi davantage de la péréquation au cours des cinq prochaines années. Il faut rappeler cependant que les prévisions à ce chapitre demeurent aléatoires car dépendantes de la situation économique.

« *Les derniers chiffres indiquaient qu'il allait y avoir un transfert plus élevé, en particulier pour Terre-Neuve et le Québec, pour la fin de l'année fiscale 1998-99, et que les transferts continueraient à être plus élevés pour les cinq prochaines années,* d'expliquer M. Massé. [...] *On voulait que le total des transferts demeure à peu près le même, ce qui était pour nous la seule façon de pouvoir indiquer que le Québec n'y perdait pas.* »

Si en additionne les paiements de péréquation, les transferts en argent sonnante et la valeur des points d'impôts cédés aux provinces pour la santé et l'éducation postsecondaire et les paiements de péréquation, le Québec recevra, à partir de 2001-02, 28,6 % des transferts fédéraux. Il en reçoit actuellement 31 %.

La réaction des ministres et des députés fédéraux, hier, montre qu'on pensait avoir peu à perdre au Québec en allant de l'avant dans le contexte actuel. Le risque qu'on semble moins apprécier est l'effet que cela pourrait avoir en Ontario.

M. Massé semble même avoir baissé les bras à la vue de Mike Harris qui pavoise. « *On est souvent dans l'obligation de prendre des décisions politiques où, pour des bénéfices à long terme, on va payer quelque chose à court terme. Ça fait partie de celles-là et on va être obligé de payer le prix à court terme.* » La réélection de M. Harris est-elle ce prix? Il offre, pour toute réponse, un sourire entendu.

**MÉTÉO**

<b>Montréal</b> Nuageux avec éclaircies. Max: 0 Min: -1	<b>Québec</b> Faible neige intermittente. Max: -3 Min: -6
---	---

Détails, page B 4

**INDEX**

Annonces..... B 6	Le monde..... B 5
Avis publics..... B 4	Les sports..... B 6
Culture..... B 8	Montréal..... A 3
Économie..... B 2	Mots croisés..... B 4
Éditorial..... A 6	Politique..... A 5
Idées..... A 7	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

**HORIZONS**

La chronique de Jean Dion: Prenez un numéro, page B 1



**ÉCONOMIE**

Feu vert aux retraités d'Hydro, page B 2

**POLITIQUE**

Équité salariale: la CEQ adoucit le ton, page A 5



**Budget fédéral**

## Bouchard appelle à la mobilisation

« Ça ne restera pas sans suite, c'est trop gros, trop dangereux, trop grave »

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard monte au front pour dénoncer à son tour le budget fédéral, qu'il qualifie de « jeu de dupes » et d'« injustice » qui nuira aux plus démunis au Québec, les assistés sociaux et les malades. Cette exceptionnelle sortie d'un premier ministre québécois à la suite d'un discours sur le budget à Ottawa a lancé M. Bouchard sur la piste de la solidarité et de la mobilisation québécoise, sans l'amener toutefois jusqu'aux « conditions gagnantes » d'un référendum.

« Ça ne restera pas sans suite, c'est trop gros, trop dangereux, trop grave », a-t-il laissé entendre hier. Il estime que les Québécois réagiront fortement quand on leur expliquera la portée réelle du budget de Paul Martin, mais il dit parler ainsi en tant que premier ministre et non comme chef du Parti québécois. « Les engagements du gouvernement fédéral ont été violés de façon flagrante, arrogante, grossière et brutale. C'est sans précédent, c'est inimaginable », a-t-il ajouté pour décrire les gestes faits par Ottawa dans le champ de compétence provinciale de la santé.

Pour faire contrepoids à ce gouvernement fédéral qui renie sa parole et sa signature en tentant d'aplanir la diffé-

rence québécoise comme peuple distinct, a-t-il expliqué, « le peuple du Québec peut compter sur son gouvernement national ». « On est présentement renvoyés à nous-mêmes. Qui aurait imaginé une pareille attaque il y a 24 heures? »

Le gouvernement québécois a indiqué hier que la modification apportée par Ottawa au calcul des paiements de transfert, basée maintenant sur la population plutôt que sur les besoins, nuira particulièrement aux bénéficiaires de la sécurité du revenu. Le Québec compte davantage d'assistés sociaux que les autres provinces et la

VOIR PAGE A 8: BOUCHARD

## Des Kurdes en colère



JIM YOUNG REUTERS

DES MANIFESTANTS kurdes et des policiers se sont affrontés, hier, devant l'ambassade turque du Canada à Ottawa. Les manifestants ont protesté dans le monde entier contre l'arrestation de leur leader Abdullah Ocalan par les autorités turques, mardi. La colère des Kurdes a toutefois pris un tournant tragique en Allemagne lorsque des manifestants ont été tués par des agents de sécurité. À lire en pages A 2 et B 5.

## Des banques subventionnent Alliance Québec

Le Conseil pour l'unité canadienne bénéficie aussi de l'argent des banquiers

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

En plus de contribuer aux partis politiques de façon importante, la plupart des grandes banques canadiennes subventionnent un organisme à vocation politique comme le Conseil pour l'unité canadienne alors que deux d'entre elles soutiennent Alliance Québec.

Entre 1992 et 1998, la Banque de Montréal a versé 425 000 \$ au Conseil pour l'unité canadienne et 60 000 \$ à Alliance Québec. La Banque Royale a également contribué à ces deux organismes à vocation politique déjà fortement subventionnés par le gouvernement fédéral. Mais la banque refuse de dévoiler les sommes qu'elle leur donne. « Nous ne dévoilons pas individuellement les sommes que nous donnons à des organismes de charité », a dit le porte-parole de la Banque Royale, Raymond Chouinard.

M. Chouinard a indiqué que la Banque Royale, qui a subventionné Alliance Québec de 1992 à 1997, n'avait pas encore été sollicitée, pour 1998, par l'organisme de défense des droits des anglophones au Québec. « Si Alliance Québec procède à une autre ronde de financement, il n'est pas exclu que l'on y contribue, mais ce n'est pas automatique », a soutenu le porte-parole.

Si la Banque de Montréal et la Banque Royale

VOIR PAGE A 8: BANQUES

## La résistance civile contre la pub et la culture d'entreprise

### De la contre-culture fabriquée au Québec

Le brouillage se répand ici aussi. Feu de paille ou mouvement réel?

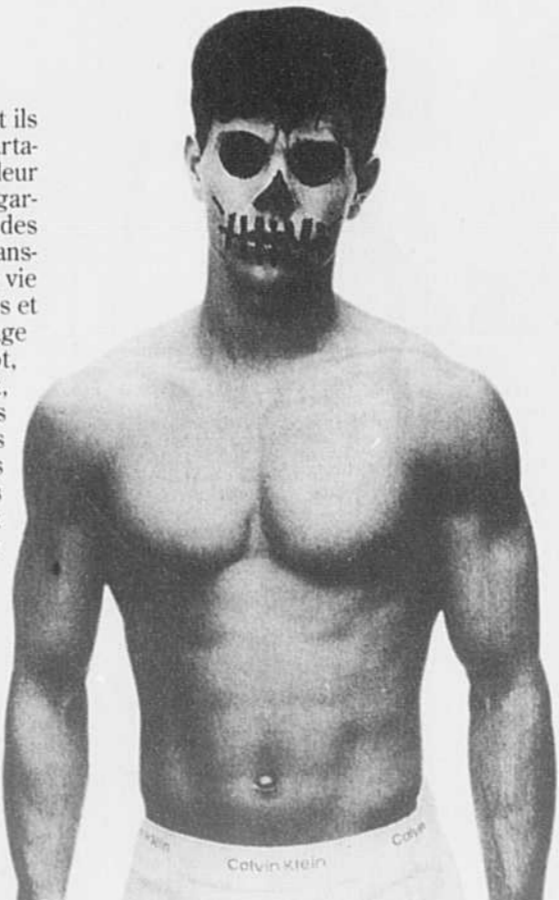
Le brouillage culturel se trouve des voix au Québec. Elles se taisent la plupart du temps, même si elles en ont ras le bol de l'invasion publicitaire. Leur mécontentement est-il suffisamment fort pour susciter un réel mouvement de contestation?

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Dernier d'une série de trois articles

Il y a trois, ils vivent à Montréal et ils n'en peuvent plus du règne sans partage de l'automobile dans les rues de leur ville. Trois jeunes hommes qui regardent les publicités de voitures avec des haut-le-cœur. Bien plus qu'un moyen de transport, c'est une identité, une compagnie de vie que l'on essaie de leur vendre. Ils sont trois et ils songent à prendre les armes du brouillage culturel, ou culture jamming, très bientôt, que ce soit en barbouillant des panneaux, en se réappropriant les rues par des sit-ins ou en simulant un accident de la route dans un numéro de théâtre de rue. Tous les moyens leur semblent bons, pourvu qu'ils arrivent à sensibiliser la population aux méfaits causés par l'utilisation abusive de l'automobile.

Mais ils ne font qu'y songer. Voilà qui reflète bien l'état du brouillage culturel au Québec. Peu de gens connaissent ce phénomène, et encore moins envisagent de plonger dans ce mouvement que Kalle Lasn, le directeur d'Abusters, qualifie comme étant « le mouvement d'activisme social de notre époque ». « C'est un petit début. Mais ça deviendra aussi grand que le mouvement de libération des Noirs, aussi grand



VOIR PAGE A 8: CONTRE-CULTURE

## Le rapport du Curateur public sur l'hôpital de Rivière-des-Prairies

### Un diagnostic accablant

« L'hôpital fonctionne comme un milieu fermé. Comme si c'était un asile. »

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Un rapport du Curateur public du Québec pose un diagnostic accablant sur l'hôpital psychiatrique de Rivière-des-Prairies. Recours abusif et généralisé aux contentions, surmédication, diagnostics imprécis, dossiers médicaux incomplets: l'hôpital est assimilé à un « milieu carcéral » où sont internés à tort 155 patients ne souffrant d'aucune affection psychiatrique.

Entré en fonction il y a quelques mois, le Curateur public du Québec, Pierre Gabrièle, qui avait commandé ce rapport l'automne dernier à quatre experts, s'est montré estomaqué hier de l'état des services dispensés aux 412 personnes sous sa protection, hospitalisées à Rivière-des-Prairies. Ce dernier, qui a ordonné une révision de fond en comble du fonctionnement de cet hôpital, a d'ailleurs d'ores et déjà réclamé que le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens y procèdent à des inspections professionnelles. Il demande aussi à ce que la pratique d'un médecin en particulier, dont les diagnostics laissent à discuter, soit passée en revue.

« Les situations dénoncées dans ce rapport sont inacceptables. C'est un milieu fermé, verrouillé. L'hôpital fonctionne comme un milieu fermé, comme si c'était un asile », a constaté M. Gabrièle, d'avis qu'une situation « aussi grave » ne prévaut dans aucun autre hôpital psychiatrique au Québec.

Le rapport des quatre experts, coordonné par le D<sup>r</sup> Michèle Montplaisir, est en effet dévastateur. D'emblée, il constate qu'au moins 155 personnes, représentées par le Curateur public, ne présentent aucune maladie psychiatrique et sont malgré tout internées à Rivière-des-Prairies. Ces personnes souffrent plutôt de retard mental et parfois d'autisme. Des conditions qui, de l'avis des

VOIR PAGE A 8: DIAGNOSTIC

Mardi soir...

deux  
**CONTENUS-  
CHOC:**

le budget de  
**PAUL**

**MARTIN**

et le sort du  
leader kurde

**OCALAN.**

Et les deux  
continuent de créer  
des remous.

ÇA SE PASSAIT AU

**Téléjournal  
/ Le Point**

avec  
**STÉPHAN BUREAU**

SOYEZ-Y À

**22h**  
EN SEMAINE



 **Radio-Canada  
Télévision**

• LES ACTUALITÉS •

Ottawa

## Des policiers blessés au cours d'une manifestation kurde

Au moins deux manifestants ont été arrêtés

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une manifestation de Kurdes devant l'ambassade de Turquie à Ottawa a tourné à l'affrontement, hier. Un cocktail Molotov a notamment été lancé en direction de policiers de la Gendarmerie royale du Canada, qui ont procédé à l'arrestation d'au moins deux manifestants.

Environ 200 protestataires, dont plusieurs étaient venus de Montréal et de Toronto en autocar, ont pris d'assaut un barrage de la police avec leurs pancartes et lancé des boules de neige et des pierres contre les agents, tout en hurlant des injures en direction des murs de l'ambassade.

D'autres ont mis le feu à des drapeaux grecs et américains. L'une des bannières a été projetée, en flammes, en direction d'un policier.

Les policiers, portant leur équipement anti-émeute, ont répliqué par des jets de poivre de Cayenne.

Six policiers ont été blessés après avoir été frappés par des morceaux de glace ou des madriers. Deux d'entre eux ont dû être traités à l'hôpital. Le dos de la veste d'un policier a été brûlé par le cocktail Molotov.

La manifestation a duré environ une heure. Les manifestants se sont ensuite rendus à pied à la colline parlementaire, à environ deux kilomètres de distance.

La foule, parmi laquelle certains brandissaient des drapeaux du Kurdistan, protestait contre l'arrestation au Kenya du leader kurde rebelle Abdullah Ocalan, qui a été ramené en Turquie mardi. L'arrestation a provoqué des manifestations kurdes à travers le monde entier, y compris à Montréal et à Vancouver, où des édifices ont été occupés. Des événements semblables ont eu lieu dans au moins 21 villes d'Europe, mardi.

Les Kurdes vivent sur un territoire qui chevauche les frontières de l'Irak, de la Jordanie et de la Turquie. Ils revendiquent depuis longtemps leur autonomie.

Christina Fernandez, une organisatrice de la manifestation à Toronto, a déclaré que celle-ci visait à sensibiliser l'opinion publique au sort des Kurdes de Turquie et demandé de ne pas juger cette cause en se basant sur les violentes manifestations qui ont eu lieu un peu partout dans le monde.

Mme Fernandez a ajouté que les Kurdes souhaitent que le gouvernement canadien intervienne en se servant de son influence diplomatique pour protéger Abdullah Ocalan en Turquie et assurer qu'il aura droit à un procès juste.

Ils demandent aussi au Canada et à la Communauté européenne de tenir une conférence internationale sur les Kurdes.



JIM YOUNG REUTERS

Une manifestante kurde exprime son désespoir à la suite de l'arrestation du leader kurde rebelle Abdullah Ocalan, au cours d'une manifestation qui a mal tourné, à Ottawa hier.

Gestion des réserves hydrauliques d'Hydro-Québec

## La Régie de l'énergie suspend l'examen d'une demande d'audience

LOUIS-GILLES FRANCŒUR  
LE DEVOIR

La Régie de l'énergie a décidé de suspendre l'examen de la demande d'audiences que lui ont adressée cet automne plusieurs groupes et organismes québécois pour déterminer si Hydro-Québec gère avec parcimonie ses réserves hydrauliques en vue de garantir à ses clients un approvisionnement suffisant à long terme, même en période de pénurie d'eau, comme c'est actuellement le cas.

Selon la Régie, l'examen des réserves d'eau suppose que l'organisme de surveillance soit préalablement autorisé par Québec à examiner la manière dont Hydro-Québec produit son électricité et la façon dont la principale société d'Etat rencontre les besoins en énergie du Québec et de ses clients outre-frontière.

Or, pour la Régie, ces questions d'amont vont devoir être tranchées par le gouvernement, qui doit statuer sur les recommandations qui lui ont été remises par les régisseurs le 11 août dernier dans un premier grand avis. Cet avis portait sur la pertinence et la manière d'amorcer l'examen public des coûts de production d'Hydro-Québec, conformément aux dispositions de la Loi sur la Régie, ce à quoi la société d'Etat s'est opposée en proposant plutôt d'amender cette loi pour soustraire l'examen de ses coûts de production du domaine public, un des objectifs fondamentaux de la nouvelle politique énergétique.

«En définitive, concluent les commissaires, l'examen

complet de la capacité d'Hydro-Québec d'assurer la sécurité des approvisionnements, advenant la conjugaison de facteurs défavorables sur une période prolongée, implique une analyse de l'offre et de la demande d'électricité ainsi que de tous les moyens auxquels Hydro-Québec peut recourir pour agir tant sur l'offre que sur la demande.»

«Dans ce contexte, poursuit la décision, la Régie estime que les conclusions recherchées par les requérants à l'examen de la sécurité des approvisionnements nécessitent l'exercice de sa compétence en matière de production et d'exportations», un sujet que Québec tarde depuis août à trancher.

Les régisseurs ne pouvaient dire plus clairement que l'indécision chronique de Québec paralyse l'exercice des pouvoirs et responsabilités que leur confère la loi: ils écrivent en effet que «dans ces circonstances, la Régie ne peut exercer ses pouvoirs sur la sécurité des approvisionnements à l'égard de la production et des exportations d'électricité, et ce, tant que le gouvernement n'aura pas donné suite à l'avis du 11 août.»

Par voie de conséquence, ils suspendent leur jugement sur le fond de la proposition, à savoir la pertinence d'examiner publiquement l'état des réserves d'eau d'Hydro-Québec, et reportent la nécessité de trancher sur la confidentialité des données relatives à ces réservoirs, qu'Hydro-Québec classe désormais confidentielles après les avoir publiées régulièrement dans le passé. Hydro invoque la concurrence de ses concurrents américains même si ces ventes outre-frontière ne comptent pas pour 10 % de sa production annuelle.

Rencontre ministérielle à Ottawa

## Le Mexique souhaite renforcer ses relations commerciales avec le Canada

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Des ministres mexicains rencontrent aujourd'hui leurs homologues canadiens pour discuter des façons de renforcer les relations économiques entre ces deux pays séparés par le géant américain.

Le ministre mexicain des Affaires étrangères, Rosario Green, le secrétaire au Commerce, Herminio Blanco, et trois de leurs collègues du cabinet mexicain passeront deux jours au Canada dans le but de consolider les relations bilatérales.

Leur ordre du jour est chargé, puisqu'il porte sur de multiples questions, tant sociales que culturelles. Mais le commerce dominera vraisemblablement les discussions.

La Canadienne Judith Teichman, une experte des questions mexicaines qui a rédigé deux livres sur ce pays, prédit que les politiciens mexicains répugneront à traiter de questions délicates comme la situation au Chiapas ou le problème de la corruption, même si les Canadiens souhaitent les aborder.

Leur objectif est plutôt d'accroître leurs ventes, dit-elle. L'économie mexicaine souffre de plusieurs maux causés par des facteurs externes, comme la crise financière au Brésil, la baisse des prix du pétrole et la crise en Asie.

Ils sont aux prises avec une situation économique très difficile et, pour y remédier, ils vont préconiser davantage d'échanges commerciaux et d'investissements, a affirmé Mme Teichman.

Les relations commerciales bilatérales se sont améliorées depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain, en 1994. Les échanges bilatéraux se sont ac-

crus de 80 %. Le Mexique est la troisième source de produits importés pour le Canada.

Mais les entreprises canadiennes ne se sont pas implantées autant au Mexique que les responsables des questions commerciales l'avaient espéré. Le Mexique est la 14<sup>e</sup> destination en importance pour les produits canadiens exportés, en dépit d'ambitueuses incursions de compagnies comme Nortel et Bombardier au Mexique.

Les autorités canadiennes estiment que le problème tient en partie au transport. Trouver des façons efficaces d'acheminer les produits à travers le continent, dans un sens ou dans l'autre, s'est avéré compliqué.

Les chemins de fer Canadien Pacifique ont récemment inauguré un service d'expédition maritime sur la côte Ouest entre le Canada et le Mexique, et il existe une liaison aérienne quotidienne depuis Toronto.

Le transport terrestre est entravé par des procédures inefficaces aux douanes, des chemins de fer en mauvais état au Mexique et l'absence d'un corridor de transport bien défini.

Selon Jay Myers, porte-parole de l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada, certains des membres de l'organisme se sont plaints d'avoir reçu des demandes de pots-de-vin à la frontière. Il ajoutait que la période initiale d'excitation qui a suivi l'entrée en vigueur de l'ALENA a cédé la place à une plus grande circonspection.

«Les compagnies sont beaucoup plus prudentes maintenant, mais je pense qu'elles reconnaissent qu'il existe encore beaucoup d'occasions d'affaires au Mexique», a ajouté M. Myers.

Les  
politiciens  
mexicains  
éviteront  
d'aborder  
des questions  
délicates,  
comme la  
situation au  
Chiapas, dit  
une experte

# LE DEVOIR

# MONTREAL

EN BREF

## Médiation au MEMO

(Le Devoir) — Le directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique, Gilles Charland, agit désormais officiellement comme médiateur au sein du groupe des commissaires du MEMO, le Mouvement pour une école ouverte et moderne. Cinq des 15 commissaires du MEMO, parti au pouvoir à la Commission scolaire de Montréal, se sont en effet dissociés de leur présidente, Diane De Courcy, en dénonçant son style de gestion, trop peu démocratique à leur avis. Interrogé hier sur l'état du dossier, M. Charland a simplement dit qu'il espérait que les parties puissent s'entendre avant la prochaine réunion publique de la commission scolaire, prévue mercredi soir. «Je travaille ardemment à cela», a-t-il dit. M. Charland est convaincu cependant que certains aspects du désaccord ne pourront être réglés avant un bon moment, mais il espère au moins que les deux groupes pourront trouver un terrain d'entente leur permettant au moins de voter du même bord mercredi prochain. Il n'est pas impossible que la question du parc immobilier de la commission soit à l'ordre du jour.

## Cols bleus: reprise des audiences

(Le Devoir) — Le Conseil des services essentiels laisse jusqu'à demain matin, 9h30, à la Ville de Montréal et à ses cols bleus pour parvenir à une entente concernant le débrayage des employés pendant que la pluie verglaçante rendait les rues impraticables le 2 février dernier. Les deux parties doivent s'engager à ce que les services à la population ne soient plus interrompus. A défaut d'une entente conclue avant demain matin, le Conseil poursuivra l'audience de la plainte de la Ville contre ses cols bleus. Dans un premier temps, la Ville terminera sa preuve et, par la suite, le Conseil entendra la version d'Urgences-santé, des pompiers et des policiers de la CUM et de la ST-CUM avant que les cols bleus présentent leur preuve.

## Un présumé agresseur est arrêté

(PC) — Un individu soupçonné d'avoir agressé un homme de 36 ans, hier matin, dans un marché d'alimentation de la chaîne Métro, à Montréal, s'est rendu sans résistance aux policiers qui s'étaient présentés à son domicile. La victime est un homme de 36 ans dont la compagnie était chargée de l'entretien au marché d'alimentation. Souffrant de graves blessures causées par un couteau, il a dû subir une intervention chirurgicale. Selon la police, l'individu arrêté serait un employé d'entretien qui avait été congédié la veille par la victime.

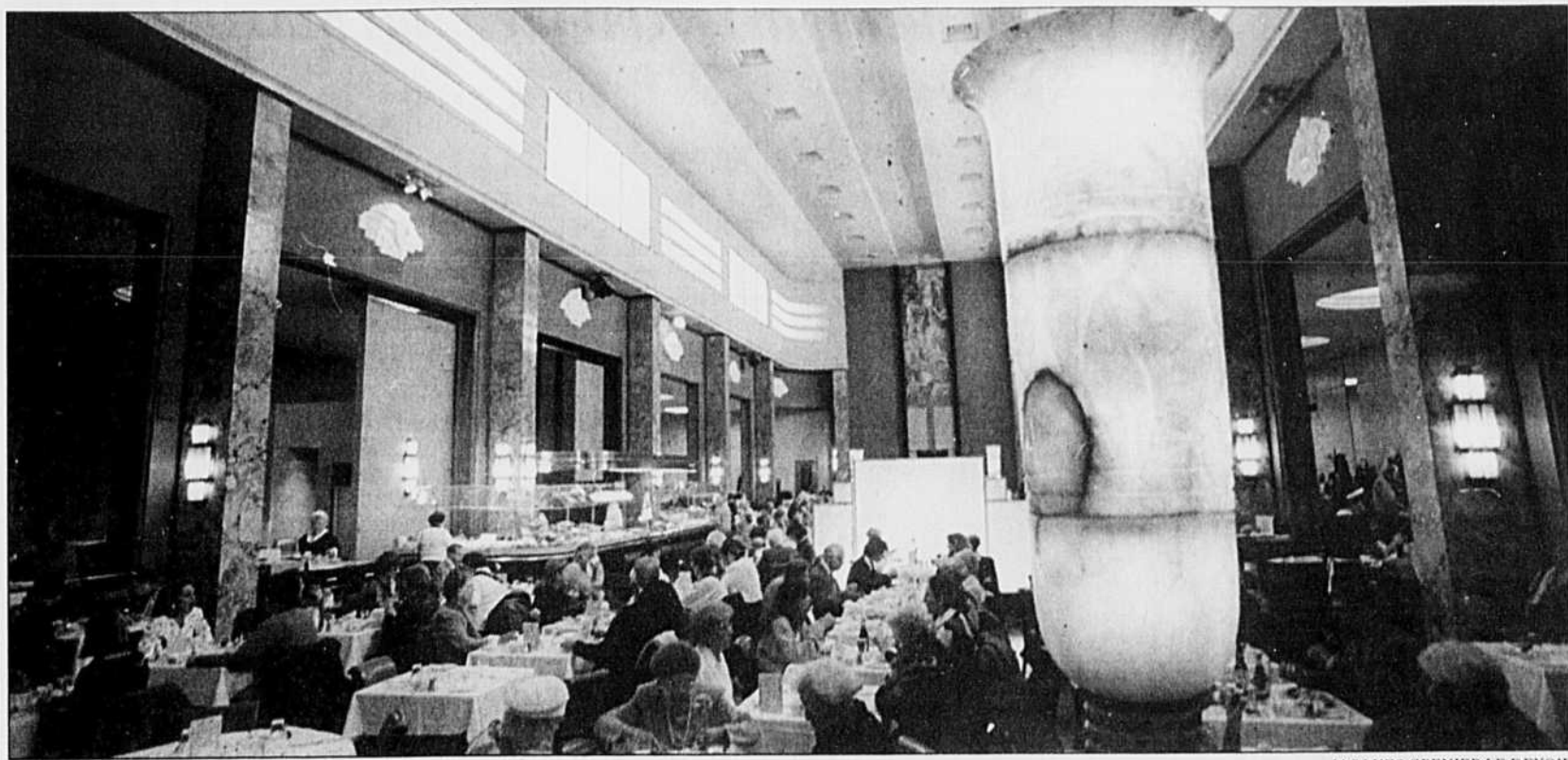
## Le maire Bourque reçoit Joe Clark

(Le Devoir) — Le maire de Montréal, Pierre Bourque, recevra demain à l'hôtel de ville le chef du Parti conservateur, Joe Clark, dont la visite s'inscrit dans le cadre de sa tournée pancanadienne.



Joe Clark

Au départ, M. Clark souhaitait s'entretenir de la pauvreté avec le maire de Montréal. A ce thème, M. Bourque a souhaité ajouter celui du développement économique de Montréal. Ce sera la première rencontre des deux politiciens et la première fois, depuis le début de sa tournée pancanadienne, que Joe Clark rencontrera un maire. Le programme de Joe Clark au Québec sera très diversifié. Accompagné de son épouse Maureen McTeer et de leur fille Catherine, M. Clark fera d'abord, aujourd'hui, son petit tour de piste à l'émission de Julie Snyder. Au cours de la journée de demain, M. Clark fera une allocution devant la Chambre de commerce du Haut-Richelieu, tiendra ensuite une conférence de presse à Granby sur les coupes à la Gendarmerie royale du Canada, puis s'entretiendra à Sainte-Claire-de-Bellechasse avec le président de la Fédération des éleveurs de porcs du Québec, Clément Pouliot. Depuis le mois de novembre, Joe Clark a déjà parcouru le Canada d'est en ouest, de la Colombie-Britannique aux provinces atlantiques.



Création de l'architecte Jacques Carlu, la salle à manger du magasin Eaton, inaugurée en 1931, témoigne «d'une certaine apogée de la métropole».

Patrimoine urbain

## Pour sauver Le 9<sup>e</sup>

La salle à manger du magasin Eaton doit être classée monument historique, soutient Héritage Montréal

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

De par la «qualité achevée de son Art Déco» et son exceptionnel état de conservation, la salle à manger Le 9<sup>e</sup> du grand magasin Eaton, au centre-ville, devrait être classée monument historique. C'est du moins ce que fait valoir l'organisme Héritage Montréal, farouche défenseur du patrimoine, à la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais.

Portant notamment la signature de Jacques Carlu, architecte du palais de Chaillot, à Paris, et de l'auditorium et du restaurant de l'ancien magasin Eaton, sur College Street, à Toronto, cette salle à manger, inaugurée en 1931 et inspirée des grands paquebots de l'époque, témoigne, comme le plaide Héritage Montréal, «d'une certaine apogée de la métropole». «L'aménagement, les œuvres d'art intégrées dans les toiles de Natacha Carlu, le mobilier, les décors en métal, verre, plâtre ou bois, voire les cabines téléphoniques et les toilettes, subsistent pratiquement à l'état d'origine», écrit le directeur des pro-

grammes à Héritage Montréal, Dinu Bumbaru, à la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais.

L'empiètement d'Héritage Montréal à faire décrocher une reconnaissance officielle au célèbre 9<sup>e</sup> n'est pas étranger aux difficultés financières que connaît la chaîne Eaton. Plus encore, Héritage Montréal souhaite éviter à cette salle à manger montréalaise le sort incertain de l'œuvre jumelle de Carlu depuis qu'Eaton a vendu son ancien magasin torontois, en 1973.

### Urgence sur le mont Royal

Sur sa lancée épistolaire, Héritage Montréal a aussi rappelé à l'ordre, par lettre, trois ministres fédéraux au sujet de l'assaut annoncé du mont Royal par un promoteur immobilier.

C'est que l'administration Bourque s'apprete à autoriser la construction, par le Groupe Lépine, de 75 unités familiales, au 3530 de la rue Atwater, sur un site dont les origines remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle.

D'abord propriété des Sulpiciens, le domaine a servi pendant cinquante ans de quartier général pour l'armée

canadienne. La Défense nationale vient tout juste d'en négocier la vente avec le Groupe Lépine, et il ne resterait que quelques détails à régler.

«Héritage Montréal ne peut accepter que des sites patrimoniaux comme celui-ci soient traités uniquement selon leur valeur foncière, comme un quelconque surplus d'équipements ou un bout de terrain insignifiant. [...] Nous sommes aussi fort inquiets du précédent que ce cas peut constituer pour d'autres propriétés d'intérêt patrimonial détenues par la Défense nationale, sur le mont Royal et ailleurs dans la région montréalaise», écrit Dinu Bumbaru au ministre de la Défense nationale du Canada, Arthur C. Eggleton.

Selon Dinu Bumbaru, ce serait errer que de céder cette propriété patrimoniale et cet ensemble paysager, «haut lieu de l'histoire nationale et de l'identité montréalaise».

En s'adressant au ministre Eggleton de même qu'au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, Alfonso Gagliano, et à la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, Héritage Mont-

réal espère obtenir le blocage de la transaction. «Nous demandons donc votre intervention immédiate pour suspendre ces procédures et veiller à ce que ce bien public ne soit pas soustrait au patrimoine collectif des Canadiens sans que les procédures publiques de consultation, essentielles dans un tel cas, ne soient menées selon les règles pour établir les principes de conservation de cette propriété patrimoniale.»

Dans sa croisade contre ce projet immobilier, Héritage Montréal est appuyé par près de 150 groupes ou citoyens ayant déjà manifesté leur colère à l'administration Bourque, toute disposée à laisser le Groupe Lépine aller de l'avant.

A ces voix de protestation s'ajoutent aussi le Service des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Montréal et les réticences du Service de l'urbanisme.

Dans ce dossier, il est minuit moins cinq. La Ville tiendra bien une commission de développement urbain, mais la décision sera vraisemblablement rendue en une soirée, à toute vapeur, le 23 février.

## Des baccalauréats «bidisciplinaires» à l'U de M

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Après les programmes scolaires enrichis, voici les baccalauréats enrichis. En effet, pour attirer les meilleurs étudiants dans un contexte de concurrence féroce, l'Université de Montréal met sur pied des baccalauréats «bidisciplinaires» permettant de compléter deux programmes en trois ans.

«Les futurs étudiants devront être beaucoup plus polyvalents», souligne la doyenne de la faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, Mireille Mathieu.

L'université offrira notamment une

formation combinée en études cinématographiques et en littérature comparée pouvant mener à une maîtrise dans l'une ou l'autre de ces deux disciplines. Économie et informatique, études françaises et linguistiques, études est-asiatiques et histoire sont aussi au nombre des «mariages pertinents».

«Nous nous attendons à ce que ces baccalauréats attirent des étudiants qui ont déjà développé une méthode de travail, car ce n'est pas un petit peu de ceci et un petit peu de cela. Au contraire, après trois ans, l'étudiant a l'équivalent de deux formations complètes», a précisé Mme Mathieu au cours d'une entrevue.

L'université vient aussi de mettre sur pied trois nouveaux baccalauréats spécialisés dont un en lettres et sciences humaines qui s'inspire des programmes de type liberal arts de certaines universités américaines, l'encadrement en moins. Ce programme, qui s'adresse aux étudiants ayant un «excellent dossier à la sortie du collège», conduit à une maîtrise dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes: études françaises, histoire, histoire de l'art, philosophie et littérature comparée. Ici à Montréal, l'Université Concordia offre un programme quelque peu similaire.

Mme Mathieu signale que l'établis-

sement de tels baccalauréats aurait été impensable dans un passé pas si lointain parce que les départements étaient beaucoup plus repliés sur eux-mêmes. Mais le travail d'équipe dans le domaine de la recherche — formule privilégiée par les organismes subventionnaires — a donné au passage de bonnes habitudes de travail aux professeurs.

Cette approche prometteuse n'entraîne pas beaucoup de coûts puisque tous les cours offerts existent déjà. L'encadrement sera par contre capital. «C'est un outil de persévérance qui peut attirer les meilleurs étudiants», espère Mme Mathieu.

## Blâme contre un ex-agent de la SQ

PRESSE CANADIENNE

Le comité de déontologie policière vient de blâmer l'agent Jean-Pierre Sauvé, ex-membre de la Sûreté du Québec à Saint-Hyacinthe, pour avoir fait feu à trois reprises en direction d'un véhicule automobile et tenté de camoufler les véritables raisons de son geste.

L'agent Sauvé a démissionné de la SQ en octobre 1998, peu après avoir été entendu par un comité de discipline de la SQ. Les gestes qui lui étaient reprochés se sont produits en décembre 1996.

M. Sauvé ne s'est pas présenté devant le comité de déontologie policière

qui s'est penché sur son cas le mois dernier.

Le comité de déontologie policière a tenu une audience le 5 janvier dernier. Après étude des résultats d'une analyse balistique, notamment, il a estimé que la vie du policier Sauvé n'était plus en danger quand il a fait feu sur des suspects. Deux jeunes de moins de 20 ans se trouvaient à bord d'un véhicule volé et ils avaient déjà passé le barrage routier.

L'agent Sauvé avait expliqué à ses supérieurs qu'il a craint pour sa vie et qu'il a tiré par réflexe de défense. «Il a agi pour freiner la fuite des suspects et, en agissant ainsi, a été négligent dans l'utilisation de son arme de

service», fait valoir le comité.

Le passager de l'automobile a été blessé lors de cet incident. À l'hôpital, un médecin a constaté des traces de brûlure à une omoplate.

TAPIS DÉCOR

CLAUDE BOUCHARD

50%  
DE RABAISSOLDE  
INVENTAIRE

TAPIS MUR À MUR

Velouté, torsadé, berbère, sisal

CARPETTES

UNIES OU À MOTIFS

Azteque, oriental, moderne, sisal

100% lanoset, laine, pure soie

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal (514) 729-0091

1090, rue Laurier Ouest, Outremont (514) 274-1090

MODE POUR HOMME  
EN SOLDE  
CHEZ

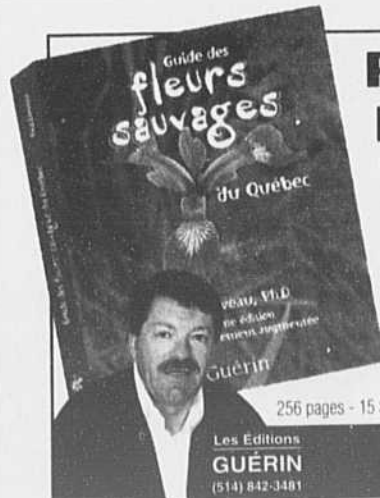
GIORGIO EMPORIO

MONTREAL

50% À 70%

SUR TOUTE LA COLLECTION  
AUTOMNE/HIVERDOLCE&GABBANA VERSACE GIANFRANCO FERRE VERSUS  
MOSCHINO VERRI DONNA KARAN MUGLER AZZALI RUFFO

1455, rue Peel (coin de Maisonneuve) Tél.: (514) 282-0022

Paul  
DARVEAU, Ph.D.Guide des fleurs  
sauvages du Québec  
Troisième édition revue et  
légèrement augmentée

Un livre pour herboriser.

En vente dans toutes les librairies

## • LE BUDGET MARTIN •

Rock distribue les fonds fédéraux

### Un programme de 25 millions pour la formation des infirmières

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Au lendemain de l'annonce par le gouvernement fédéral d'une hausse de 11,5 milliards de dollars sur cinq ans des transferts aux provinces pour la santé, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a commencé à distribuer l'argent.

Il a annoncé la création d'un programme de 25 millions pour la formation d'infirmières, dans le cadre d'un fonds de 1,4 milliard réajusté à la recherche et à la formation. Et il a promis un rajustement du régime de soins de santé pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

«Je ne veux absolument pas faire croire que les fonds supplémentaires donneront des résultats du jour au lendemain», a affirmé M. Rock devant des professionnels de la santé réunis à l'université de Toronto.

«Mais je puis vous dire que cet engagement majeur signale clairement que le gouvernement du Canada est de retour à la table.»

Le ministre Rock a aussi annoncé qu'il rencontrerait ses homologues des provinces, vers le mois de mai, afin de discuter de la meilleure façon de dépenser les fonds fédéraux. Un programme national de soins à domicile — une des promesses électorales des libéraux en 1997 — sera «une des priorités», a indiqué le ministre.

Cependant, certains affirment que les sommes additionnelles contenues dans le budget de mardi ne font que ramener les dépenses de santé à leur niveau de 1995 et ne suffiront pas à régler les problèmes existants.

Au cours du débat sur le budget à la Chambre des communes, le leader du Nouveau Parti démocratique, Alexa McDonough, a affirmé que le budget ne ferait que «nous ramener là où nous étions il y a quatre ans».

Le budget prévoit le versement de huit milliards aux provinces sur cinq ans, plus un supplément de 3,5 milliards étalés sur trois ans.

Pour l'exercice budgétaire en cours, elles reçoivent deux milliards, plus ce qu'elles prélèveront à même leur part du supplément.

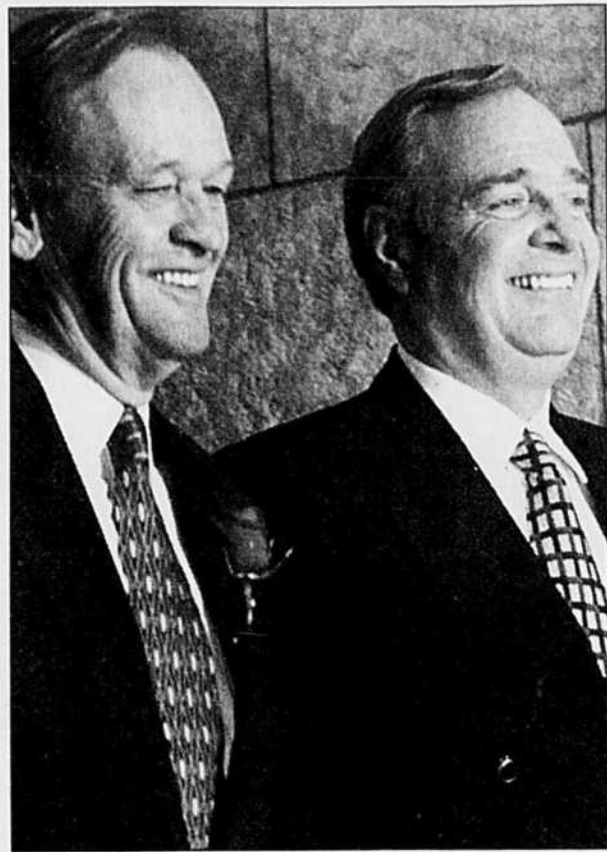
«Il ne s'agit pas simplement de mettre de l'argent dans le système de santé», a affirmé M. Rock. «Nous allons mesurer ce que nous obtenons avec cet argent et, s'il en faut davantage, nous saurons où le mettre.»

La doyenne de la faculté de nursing de l'université de Toronto, Dorothy Pringle, a signalé hier que les compressions budgétaires et une pénurie d'emplois ont entraîné une baisse marquée des demandes d'inscription et du nombre d'étudiants en nursing et poussé des diplômés prometteurs vers les États-Unis.

Le nouveau programme de 25 millions, qui financera notamment des postes de chercheurs universitaires et la formation d'infirmières, aidera à remédier à ce problème, a-t-elle dit.

## Le Québec sort gagnant, assure Ottawa

Grâce au programme de péréquation, le Québec touchera plus que sa juste part, réplique Paul Martin au Bloc québécois



Jean Chrétien et Paul Martin, peu avant la présentation du budget, mardi.

JULES RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Selon le ministre des Finances, Paul Martin, le Québec sort gagnant du dernier budget fédéral: il recevra plus que sa juste part de l'argent fédéral au cours des prochaines années.

Ce sont les effets du programme de péréquation qui feront toute la différence, a soutenu le ministre. Il a rappelé que le gouvernement québécois profiterait largement des ajustements au calcul de la péréquation, un programme fédéral qui vise à atténuer les différences entre les provinces riches et pauvres, apportés cette année.

«Le Québec, d'ici à quatre semaines, va recevoir du gouvernement fédéral un chèque de 1,4 milliard de dollars», a souligné M. Martin à la Chambre des communes en réponse à des questions du Bloc québécois.

De cette façon, Québec obtiendra environ 30 % de l'argent fédéral envoyé aux provinces au cours des cinq prochaines années en vertu des transferts sociaux et de la péréquation, a soutenu M. Martin.

Dans son budget de mardi, M. Martin a annoncé une augmentation substantielle du financement de la santé et des programmes sociaux: 11,5 milliards sur cinq ans. Le Québec obtiendra seulement une petite partie de cette manne, soit 1,1 milliard, en raison de changements au calcul du versement des transferts. L'Ontario, lui, empoche le gros lot en recevant presque la moitié des 11,5 milliards.

Toutefois, le Québec se rattrape avec la péréquation, grâce à une hausse immédiate de 1,4 milliard, puis d'autres hausses prévues à l'avenir.

À Québec, mardi, on a crié au vol en dénonçant la petite part attribuée au gouvernement québécois.

Pour sa part, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion s'est moqué hier de l'attitude

du gouvernement péquiste. Il a dit que l'économie de la province en tirerait profit en raison de «la croissance phénoménale de l'industrie textile québécoise, qui profitera de tous les déchirages de chemises de M. [Bernard] Landry», a-t-il ironisé.

«Ça fait cinq ans qu'on discute»

Le Bloc québécois juge qu'Ottawa n'a pas joué franc jeu en révisant le calcul de distribution des paiements de transfert plus rapidement que prévu. «Ottawa avait prévu faire ça sur cinq ans et il le fait sur trois ans; c'est accéléré», a souligné le chef Gilles Duceppe.

Au sujet de la péréquation, il soutient que le Québec n'aurait pas besoin de ce programme si Ottawa était plus équitable pour la province. «On aimerait bien mieux ne pas avoir de péréquation si on avait notre part en [subventions fédérales de] recherche et développement ainsi que dans l'achat des biens et services [du fédéral]», a-t-il dit.

Le ministre Martin a rétorqué que les changements aux transferts se sont négociés au vu et au su de tout le monde. «Ça fait quatre ou cinq ans qu'on discute de tout cela. Aussi, ce n'est pas une surprise du tout», a-t-il expliqué à sa sortie des Communautés.

Par ailleurs, les autres partis ont tenté eux aussi de provoquer des débats à la Chambre des communes sur le budget. Leurs critiques ne sont pas allées très loin.

Ainsi, le Parti réformiste est passé à l'attaque plusieurs fois pour dénoncer l'instauration d'un système de santé à deux niveaux au Canada. Le premier est réservé aux Canadiens ordinaires qui doivent subir des attentes interminables tandis que le second profite aux mieux nantis qui vont aux États-Unis pour y obtenir des soins de qualité.

Les libéraux ont rétorqué que l'attribution de 11,5 milliards en crédits supplémentaires pour la santé avait justement pour but d'améliorer le système.

Lutte contre la pollution

## Les Verts déplorent l'inertie fédérale

LOUIS-GILLES FRANÇEUR  
LE DEVOIR

Selon Greenpeace et le Réseau d'action sur les changements climatiques, le budget Martin ne reconnaît pas, malgré certaines initiatives louables, les dangers que pose la pollution de l'air sur la santé des Canadiens et les émissions de gaz à effet de serre sur le climat global.

Le ministre canadien des Finances a toutefois prévu un million de dollars pour inciter la Fédération canadienne des municipalités à préparer ses membres à la lutte contre l'effet de serre. D'autre part, le ministre Paul Martin accordera un amortissement accéléré aux équipements de production électriques qui vont récupérer les émanations de méthane, un gaz 22 fois plus nocif

pour le climat de la planète que le gaz carbonique.

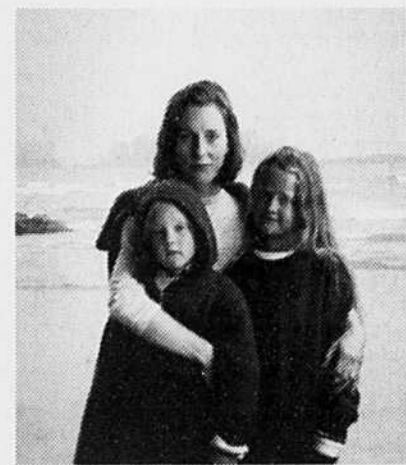
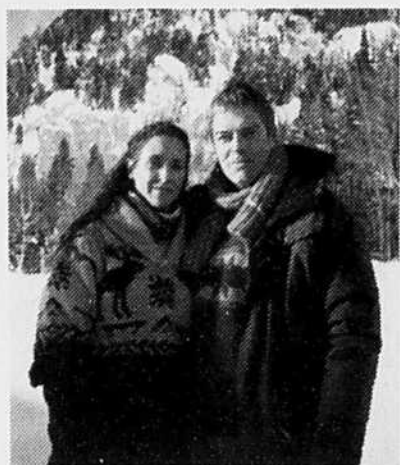
Mais l'ensemble des Verts canadiens, dont Greenpeace, déplorent que le ministre se targue d'investir massivement dans la santé sans consacrer d'argent à la lutte contre la pollution, génératrice de maladies et de mortalités.

Les groupes ont aussi souligné l'absence de programme public susceptible d'amorcer une réduction sérieuse des émissions canadiennes de gaz à effet de serre. Greenpeace suggère depuis des mois trois mesures, soit un programme canadien d'achat d'énergies propres, un autre pour l'installation d'un million de panneaux solaires sur les résidences et le prolongement du Programme d'encouragement aux systèmes d'énergie renouvelable.

Le Canada dépasse de 12 % actuellement le niveau de ses émissions de 1990. L'engagement pris à Kyoto de ré-

duire de 6 % ses émissions par rapport à 1990, malgré les augmentations notées depuis, risque fort de ne pas être respecté, soutiennent les groupes, en l'absence de programme fédéral musclé.

Par contre, expliquait hier Steven Guilbault, de Greenpeace, en obtenant 1,4 milliard d'Ottawa, Québec obtient une marge de manœuvre qui lui permet de donner suite aux recommandations de la Régie de l'énergie en faveur d'un examen public des coûts de production d'Hydro-Québec. Faute de savoir où Québec tire la ligne de la transparence en ce qui a trait aux activités d'Hydro-Québec, la Régie vient de suspendre l'examen d'une requête de plusieurs organismes en vue d'examiner la gestion des niveaux des réservoirs hydroélectriques.



### Bâissez votre REER sur du solide

Au cours de cette période de l'année, d'importantes décisions financières s'imposent, notamment celle qui consiste à investir une partie de vos REER dans des instruments d'épargne sûrs et sans risque. En d'autres termes, il convient de faire des placements solides.

Les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada - l'Obligation d'épargne du Canada traditionnelle et la nouvelle Obligation à prime du Canada, assortie de taux d'intérêt plus élevés - sont garanties à 100 % par l'administration fédérale, et ne comportent aucuns

frais. Offertes pendant la période des REER pour la première fois de leur histoire, elles sont tout indiquées pour la partie sans risque de votre REER. Elles incluent, d'autre part, une option FERR.

Les Obligations à prime du Canada sont encaissables une fois l'an, alors que les Obligations d'épargne du Canada traditionnelles, toujours aussi flexibles, peuvent être encaissées en tout temps. Les émissions 58 et 7 sont en vente jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1999 à votre établissement bancaire ou financier.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA ÉMISSION 58	
<b>3,65%</b>	
AN 1	
OBLIGATIONS À PRIME DU CANADA ÉMISSION 7	
<b>4,25%</b>	<b>4,50%</b>
AN 1	AN 2
<b>5,00%</b>	
AN 3	

Taux d'intérêt annuel composé de 4,58% pour les obligations «C» détenues pendant 3 ans.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA  
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Pour obtenir des renseignements additionnels, composez le 1 800 575-5151 ou visitez notre site Web à [www.cis-pec.gc.ca](http://www.cis-pec.gc.ca)

Canada

## Les minorités francophones restent sur leur appétit

Comment les 70 millions du programme d'appui aux langues officielles seront-ils répartis?

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le budget du ministre des Finances, Paul Martin, laisse les minorités francophones sur leur appétit.

Le gouvernement fédéral a annoncé mardi qu'il augmentait le budget du programme d'appui aux langues officielles de 70 millions de dollars par année sur une période de trois ans, portant le budget total à 285 millions.

Le président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, Gino LeBlanc, estime que cette somme constitue un pas dans la bonne direction mais fait remarquer qu'il y a encore du rattrapage à faire pour retrouver les niveaux de financement de 1993.

Selon la vice-présidente de la fédération, Mona Fortier, il reste à savoir comment cette somme de 70 millions sera répartie. Les ententes Canada-communautés qui servent au développement des minorités linguistiques arrivent à échéance le 31 mars. Les négociations commencent bientôt. La Fédération des communautés francophones et acadiennes estime que les organismes francophones devraient avoir droit à 40 des 70 millions. La valeur actuelle des ententes Canada-communautés est de 20 millions par année.

«Ce qui nous préoccupe», ajoute la présidente de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, Ghislaine Foullem, c'est comment ça va être réparti.»

Selon elle, les organismes francophones sont à «bout de souffle». Faute de fonds suffisants, la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick avait dû fermer ses portes pendant deux mois l'été dernier.

Et à moins d'un réajustement bud-

gétaire, le même scénario risque de se reproduire, a-t-elle fait remarquer au cours d'un entretien téléphonique.

Selon le député ontarien d'Ottawa-Vanier, Mauril Bélanger, la «répartition de ces 70 millions n'est pas encore déterminée». Cette somme ira aux organismes provinciaux, au budget des collèges francophones et aux programmes de langue officielle.

Mme Fortier trouve déplorable que l'apport des minorités linguistiques ait été passé sous silence dans le discours du budget. Elle souhaite qu'on donne suite aux rapports Savoie et Fontaine, qui déplorait l'absence d'engagement du fédéral à l'égard de la dualité linguistique.

«Il y a une grande peur du gouvernement fédéral face au "backlash" anglophone», a-t-elle vivement dénoncé.

«Comment se fait-il que nous sommes absents de l'entente-cadre sur l'union sociale? On est où là-dedans? On se pose sérieusement des questions.»

L'engagement est là, a maintenu hier M. Bélanger. «On est tous d'accord, a-t-il affirmé au cours d'un entretien. Tout le monde dit qu'on va réaffirmer l'engagement du gouvernement canadien envers la dualité linguistique. La plupart du temps, ça se traduit en argent comptant. On a réussi. Il y a un engagement, il est réaffirmé, les ententes sont majorées de façon significative. Le lobbying soutenu des députés et sénateurs libéraux francophones a porté fruits.»

On s'attend à une déclaration formelle à cet effet au cours des activités lancées l'Année internationale de la francophonie, le 18 mars.

Le premier ministre Jean Chrétien, le ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps et la ministre de la Francophonie, Diane Marleau, pourraient profiter des circonstances pour réaffirmer leur appui à la Loi sur les langues officielles et au principe de la dualité linguistique.

MÊMES PROBLÈMES  
UNE SOLUTION  
LA SOLIDARITÉ

(514) 257-8711

1-888-234-8533

[www.devp.org](http://www.devp.org)

DÉVELOPPEMENT  
ET PAIX

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

Équité salariale

## La CEQ adoucit le ton

Les enseignants envisagent une facture inférieure à 700 millions

La CEQ entre clairement dans un mode de négociations dans le dossier de l'équité salariale. Prônant surtout le respect de la loi, les enseignants visent un règlement en 1999 pour obtenir le début de versements étalés en 2000.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

La Centrale de l'enseignement du Québec fait preuve d'ouverture en se disant prête à «accepter des modalités» d'étalement de la facture de l'équité salariale. En entreprenant les négociations avec le gouvernement la semaine prochaine, les enseignants conçoivent même que cette facture totale pourrait bien se situer en deçà de 700 millions. La CEQ veut surtout conclure les pourparlers en 1999 pour que les enseignants commencent à recevoir de l'argent en 2000.

Entre-temps, les enseignants se mobilisent tout de même pour faire comprendre à la population que leurs demandes sont basées sur le respect de la loi sur l'équité salariale. Hier, des pancartes affichant «L'équité, je l'ai à cœur» ont commencé à tapisser les murs des écoles primaires et secondaires du Québec.

«On n'a jamais demandé 700 millions, nous autres», a déclaré hier la vice-présidente de la CEQ, Monique Richard, en dénonçant une proposition initiale patronale qui, a-t-elle ajouté, aura des conséquences néfastes sur l'exercice de la profession et la motivation des enseignants.

La CEQ compte mettre probablement de l'avant une formule de plusieurs versements, cinq en quatre ans par exemple, en souhai-

tant toujours faire passer le salaire moyen des enseignantes de 45 000 à 54 000 \$. Les négociateurs de la CEQ et du gouvernement fixeront lundi prochain le calendrier de travail des négociations.

Le point majeur qui oppose la CEQ au Conseil du trésor demeure évidemment la reconnaissance du temps de travail réellement effectué par les enseignants, ce qui reste au cœur de la nature même de cette profession. La centrale syndicale reproche au gouvernement d'avoir trahi une enquête et une entente préliminaire qui fixaient à 1600 heures le temps de travail requis par les enseignants. Maintenant, le Conseil du trésor fixe à 1400 heures le temps requis pour aboutir à un règlement proposé de 100 millions.

«Le gouvernement envoie un signal très clair au personnel enseignant: c'est qu'on en fait trop et on en a toujours trop fait. Il refuse de considérer le caractère professionnel de notre tâche», a expliqué la vice-présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (CEQ), Johanne Fortier.

Le gouvernement prétend en effet que les professionnels, comparables aux enseignants — qui rencontrent les parents, préparent les cours et corrigent les examens —, passent également une partie de leur temps à travailler — lectures, réunions, formation — en dehors des heures normales de travail. Ce à quoi réplique la CEQ en disant que les

conventions collectives des enseignants ne prévoient pas d'heures supplémentaires comme c'est le cas pour les professionnels.

«Pour les gens dans la fonction publique, indique Mme Fortier, il est consacré 35 heures par semaine dans la convention collective, qui comprend 2,5 heures de pause. Lorsque les gens doivent faire des heures supplémentaires, ils sont rémunérés en conséquence.»

Si le gouvernement refuse de bouger là-dessus, la CEQ pourrait en venir à faire des grèves du zèle dans les écoles, ce qui causerait une «désorganisation des activités éducatives», mais le mot «débrayage» n'est pas celui que préfère utiliser la CEQ en ce moment, préférant se concentrer sur un «véritable règlement de l'équité salariale», un dossier qui est en discussions, rappelle la centrale, depuis sept ans.

Par ailleurs, le vice-président de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, Carl Charbonneau, a qualifié d'«insulte» le fait que le gouvernement ait écarté le secteur collégial de son offre initiale de 100 millions aux enseignants.

Quant aux 500 contestataires de la CEQ qui dénoncent l'approche de la centrale dans le dossier de l'équité, notamment sur la question de la reconnaissance de la scolarité aux fins de rémunération, la vice-présidente Monique Richard rappelle que la majorité des enseignants continue d'appuyer leur syndicat. Elle ne croit pas qu'il faille diminuer l'importance des «compétences personnelles» obtenues par de la formation continue, par exemple, au profit de la scolarité. «Évidemment, la scolarité sera à considérer, [...] mais cette reconnaissance ne dispose pas de tous les autres facteurs.»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Bien que le ton adopté par la CEQ s'adoucisce, la mobilisation des enseignants se poursuit dans le dossier de l'équité salariale. Des membres de l'Alliance des professeurs de Montréal ont fait du piquetage hier midi, comme prévu.

Fuite de renseignements  
personnels

## Beaudoin nie toute implication

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre des Relations internationales Louise Beaudoin affirme qu'elle n'a rien à voir avec les présumées fuites de renseignements fiscaux confidentiels au ministère du Revenu.

Mme Beaudoin sera convoquée comme témoin dans ce dossier dans le cadre de l'enquête que mène la Commission d'accès à l'information sur une fuite qui a permis à un quotidien de Montréal de publier des informations sur le dossier fiscal du député bloquiste de Chambly à la Chambre des communes, Ghislain Lebel.

«Je n'ai rien à voir ni de près ni de loin avec cette affaire», a dit Mme Beaudoin hier à son arrivée à la séance hebdomadaire du conseil des ministres. Mme Beaudoin représente elle aussi la circonscription de Chambly, mais à l'Assemblée nationale.

Le procureur de la commission d'enquête, Marc Bergeron, a révélé mardi qu'il allait convoquer deux nouveaux ministres, dont Mme Beaudoin, comme témoins dans cette affaire. L'autre ministre sera Guy Chevrette. La comparution, fin mars, du premier ministre Lucien Bouchard est déjà annoncée depuis longtemps.

Mme Beaudoin a soutenu hier qu'à sa connaissance, personne parmi les quatre personnes qui travaillent à son bureau de comté de Chambly n'a été mêlé à la fuite. La ministre a soutenu avoir appris les problèmes du député Lebel par les médias.

Mme Beaudoin soutient qu'elle travaille en étroite collaboration avec son homologue fédéral quand surviennent de grands événements politiques. Ce fut le cas au référendum d'octobre 1995, aux élections fédérales de juin 1997 et aux récentes élections québécoises de novembre 1998. D'ailleurs, c'est l'épouse de M. Lebel qui était responsable de l'organisation pour le Parti québécois dans le secteur de la ville de Richelieu, a raconté Mme Beaudoin.

Le procureur de l'enquête, Marc Bergeron, a révélé mardi que des individus auraient voulu «nuire» au député Lebel au moment où celui-ci hésitait à se porter à nouveau candidat bloquiste au scrutin fédéral du 2 juin 1997. Mme Beaudoin a soutenu hier qu'elle avait, à cette occasion, appuyé la candidature de M. Lebel.

Quant au ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, il a lui aussi rappelé sa pleine disponibilité pour répondre aux questions de la commission, «bien qu'il n'ait strictement rien à voir dans cette affaire».

Dans un communiqué, M. Chevrette a expliqué qu'il avait déjà été convoqué pour une comparution devant la commission le 14 janvier dernier mais que cette comparution avait été annulée à 24 heures d'avis sans explication.

# 11,5 milliards de dollars de plus pour le système de soins de santé : une injection qui est la bienvenue

La santé est la plus importante priorité des Canadiens et des Canadiennes. Elle est tout aussi prioritaire pour le gouvernement du Canada. Voilà pourquoi, dans le Budget 1999, le gouvernement du Canada accorde aux gouvernements des provinces et des territoires 11,5 milliards de dollars additionnels pour les soins de santé.

Au cours des cinq prochaines années, en tenant compte de la péréquation, les Québécois et les Québécoises pourront compter sur 5,9 milliards de dollars de plus en espèces du gouvernement du Canada pour toute une gamme de services sociaux, y compris les soins de santé. Cet investissement fournira au gouvernement du Québec d'importants montants supplémentaires pour faire face aux problèmes dans le secteur de la santé, tels que les salles d'urgence bondées et les listes d'attente en chirurgie.

De plus, le gouvernement du Canada investira 1,4 milliards de dollars partout au pays dans d'autres secteurs prioritaires touchant la santé tels que la recherche de nouveaux médicaments et traitements et la prévention.

## Budget 1999

UNE ACTION IMMÉDIATE, UN ENGAGEMENT À LONG TERME

Pour des renseignements additionnels sur le Budget 1999 ou pour  
de l'information sur d'autres programmes et services  
du gouvernement du Canada, composez le 1 800 O-CANADA (1 800 622-6232).  
Téléimprimeur : 1 800 465-7735 ou visitez notre site Web : [www.canada.gc.ca](http://www.canada.gc.ca)

Canada

## É D I T O R I A L

## Rien ne va plus!

Si Ottawa pensait faire un bon coup en accélérant l'entrée en vigueur de la nouvelle méthode de répartition du fameux Transfert canadien en santé et programmes sociaux (le TCSPS), il a certainement eu raison... du moins pour les trois provinces les plus riches. Mais quel curieux moyen de promouvoir la justice sociale au pays!

Depuis que Brian Mulroney, au moment de la récession, a imposé un plafond à l'augmentation annuelle de la contribution fédérale aux programmes sociaux dans les provinces riches, la grogne est devenue menaçante en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Selon l'entente en vigueur jusque-là, Ottawa devait assumer la moitié de la facture de l'aide sociale, une pratique qu'il n'a maintenue que dans les sept provinces les plus pauvres. Déjà que la formule de redistribution tenait compte de la différence de richesse entre les provinces, voilà que cette malheureuse histoire de plafond fit sauter la marmite.

Quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, en 1994, ils ont d'abord réduit les transferts pour tous, puis les ont regroupés en un seul versement, le TCSPS, sous prétexte de laisser plus de liberté aux provinces. En fait, le véritable objet de cette réforme était de ne plus avoir à subir les effets désastreux d'une récession sur les coûts du programme.

Du même souffle, Ottawa annonça une révision dans la façon de répartir l'argent de ce nouveau TCSPS, une démarche qui aboutit à la décision d'accorder progressivement moins d'importance aux inégalités économiques dans le calcul des transferts au profit du seul critère démographique. Après tout, prétendaient les commentateurs de la presse torontoise, n'existe-t-il pas un autre programme, celui des paiements de péréquation, pour compenser partiellement la capacité des provinces pauvres de lever les impôts nécessaires à la livraison des services? Pour imposer cette vision, Ottawa se donna cinq ans, soit jusqu'en 2003.

Or voilà que le dernier budget Martin précipite le mouvement en réduisant de deux ans l'échéance. Pourquoi cette hâte? D'abord, pour plaire aux Ontariens en année électorale; ensuite, pour obtenir la signature des provinces riches au bas du pacte d'union sociale qui précise pourtant qu'Ottawa doit annoncer un an d'avance tout changement à ses programmes à frais partagés.

Si Ottawa a agi plus vite que prévu, c'est aussi parce que les calculs les plus récents du programme de péréquation aboutissent à la conclusion que la performance exceptionnelle de l'économie ontarienne justifie le versement immédiat aux provinces plus pauvres de paiements inattendus importants. Ce qui permet d'effacer temporairement les effets négatifs de la nouvelle formule de partage des investissements en santé et, par le fait même, de faire taire ceux qui ne sont pas d'accord. Ainsi, alors que le Québec ne recevra que 10 % des 11,5 milliards destinés à la santé pour les cinq prochaines années (l'Ontario presque 50 %), une partie du manque à gagner sera compensée par la péréquation qui, cette année seulement, lui rapportera 1,4 milliard alors que l'Ontario ne recevra rien. Au total, d'ici cinq ans, le Québec recevra toujours un peu plus que l'Ontario malgré un nombre d'habitants moins élevé, mais l'écart aura beaucoup diminué.

Par ailleurs, ce que ces chiffres ne disent pas, c'est que c'est précisément parce que l'économie ontarienne fonctionne à plein régime qu'elle n'a pas besoin de péréquation pour s'assurer d'un niveau de services sociaux, de santé et d'éducation équivalent. Au contraire, avec le milliard supplémentaire promis pour cette année par Ottawa, elle pourra même réduire encore les impôts de ses contribuables tout en investissant massivement dans la santé. Advenant une récession, les provinces riches seront toujours dans la position confortable de recevoir autant d'argent que les plus pauvres aux fins du financement de la santé et de l'aide sociale, alors que les dernières parviendront difficilement à faire face au drame.

À moins qu'Ottawa n'accorde une importance de plus en plus grande à la péréquation par rapport au TCSPS, les provinces les plus pauvres pourraient donc se retrouver dans la fâcheuse position de ne plus pouvoir répondre aux besoins sans devoir augmenter un fardeau fiscal déjà plus élevé qu'ailleurs. Ce qui nous permet de dire qu'une formule de redistribution des impôts fédéraux pour la santé et l'aide sociale qui ne tiendra plus compte, même partiellement, de la différence de richesse, aboutira un jour ou l'autre à creuser le fossé qui sépare déjà les régions du Canada. Est-ce là le pays que les libéraux fédéraux souhaitent pour demain?

jrnsanfacon@ledevoir.ca

## Fuites et politique

L'enquête de la Commission d'accès à l'information sur les allégations de fuites de renseignements personnels au ministère du Revenu tourne en rond depuis plus d'un an. L'improvisation de la dispute aux coups de gueule d'un procureur bavard. Pourtant, la chose est sérieuse car la question posée est de savoir si des policiers au pouvoir peuvent avoir accès à des informations fiscales confidentielles à des fins qui n'ont rien à voir avec l'administration du régime fiscal.

Mardi, le procureur de la commission, Marc Bergeron, a laissé filer son hypothèse de travail. Selon lui, des personnes œuvrant pour le Parti québécois auraient eu accès au dossier fiscal du député bloquiste Ghislain Lebel aux fins de nuire à sa candidature dans Chambly.

L'accusation est grave, on en convient. Mais l'intervention publique du procureur était-elle justifiée à ce moment-ci? On se demande parfois si M<sup>r</sup> Bergeron n'est pas atteint du syndrome de Kenneth Starr. Comme nous l'écrivions il y a un an, ce ne sont pas ses hypothèses qui nous intéressent, c'est sa preuve. Espérons pour lui qu'elle est sérieuse.

L'avocat a eu maille à partir avec le président de la commission, Paul-André Comeau. Il argue que la commission ne lui a pas donné tous les moyens de faire son travail. La commission n'a pas autorisé l'enquêteur affecté au dossier à assigner des témoins à comparaître. Il est difficile de déterminer le vrai du faux dans ces prétentions.

Néanmoins, il est évident qu'un conflit oppose le procureur et la commission, ce qui mine la crédibilité de l'enquête. Tout donne lieu de penser que l'avocat et les commissaires ne font pas la même interprétation du mandat qui est le leur. De part et d'autre, on affirme chercher à faire toute la lumière sur cette affaire, comme d'ailleurs le premier ministre Lucien Bouchard l'avait souhaité dans la lettre qu'il adressait à la commission, le 25 novembre 1997, pour l'inviter à mener enquête.

Mais tandis que M<sup>r</sup> Bergeron semble résolu à trouver qui a transmis l'information à qui et dans quelle intention, politique ou autre, M. Comeau limitait le mandat de la commission à deux choses, il y a un an: établir si des renseignements ont été divulgués illégalement, sans pour autant rechercher de coupables, disait-il, et examiner les procédures et les mécanismes administratifs ayant pu favoriser une fuite.

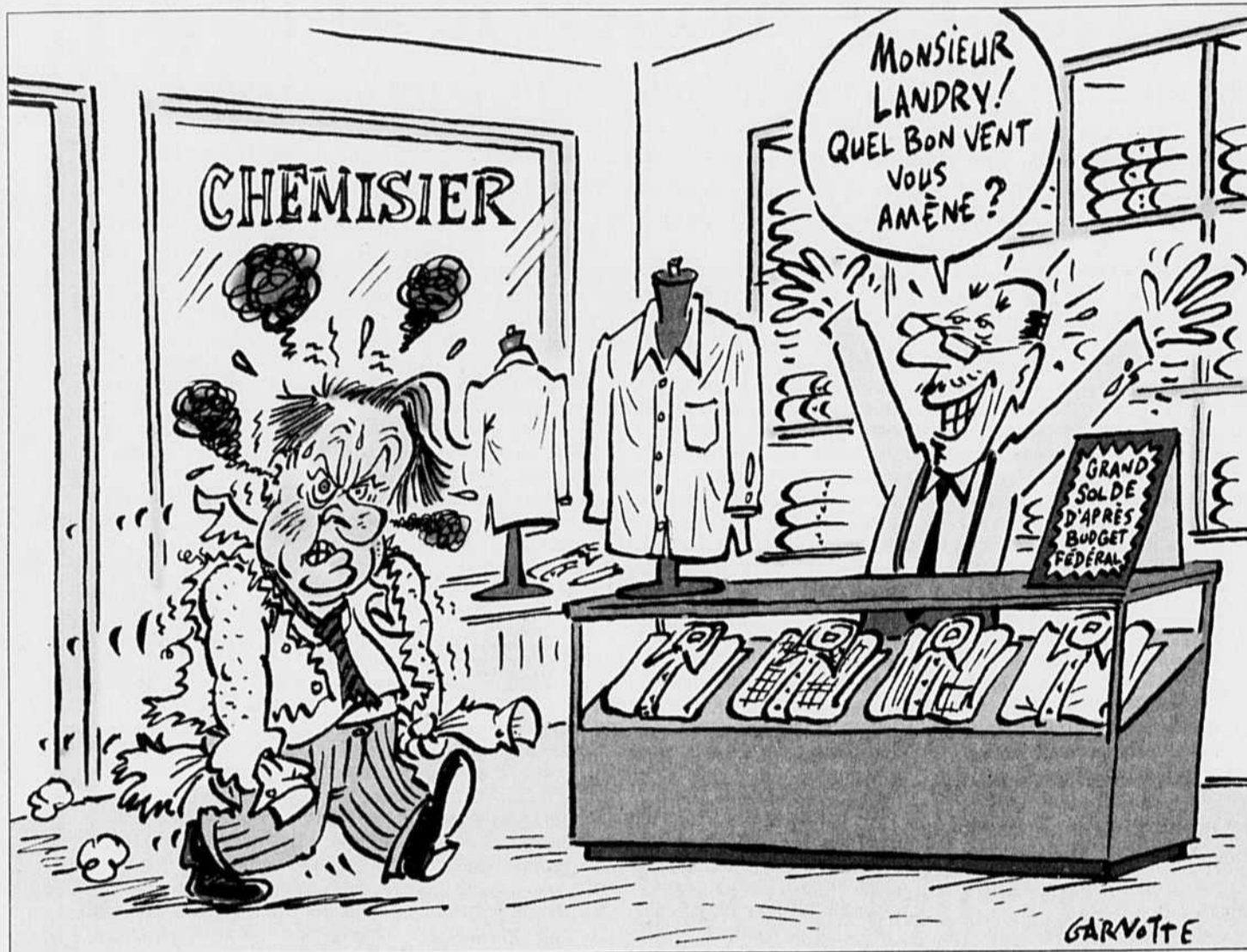
D'ici à ce que reprennent les audiences, le 16 mars, il y aurait lieu que la commission clarifie cette situation avec son procureur. Mais la commission doit être consciente du fait que le public s'attend, lui, à ce que les circonstances précises entourant l'affaire Lebel soient d'abord élucidées. Même si, en effet, ce qui compte le plus, est que, par la suite, des mesures soient prises pour que les contribuables retrouvent confiance dans ce que l'on croit toujours être le secret fiscal.

mvenne@qbc.clic.net

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur et rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,  
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT  
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## L E T T R E S

## L'État et les armes à feu

Dans une «Libre opinion» (*Le Devoir*, 7 février 1999), Pierrette Venne défend la nouvelle Loi sur les armes à feu. Selon elle, l'objectif de la loi est de «réduire les suicides, les accidents et la violence conjugale». Si tel est bien l'objectif, alors le moyen utilisé n'est pas le bon. En effet, il saute aux yeux de tous qu'il n'y a pas plus de relation de cause à effet entre l'enregistrement d'une arme à feu, les cours de maniement et la non-utilisation de cette arme pour commettre un crime, qu'entre l'enregistrement des automobiles, les cours de conduite (naguère obligatoires) et le nombre de morts sur la route. L'objectif visé par la loi est donc autre.

La thèse que défend Mme Venne est celle-ci: «Une disponibilité incontrôlée d'armes à feu dans la société provoque une hausse de la violence et une mentalité de cow-boys.» Cette affirmation est contredite par les faits. Admettons, pour les besoins de la cause, que la thèse de Mme Venne soit vraie. Or, que constatons-nous? Que depuis trois ans, et ce, de façon soutenue, la criminalité est à la baisse au Canada, y compris le nombre de crimes violents.

C'est à la fin de son plaidoyer que Mme Venne révèle le véritable objectif de la loi: «Bâtir une société plus progressiste et plus sécuritaire.» Voilà justement où le bât blesse, et ce qui cause l'ire non seulement du Reform Party mais aussi de nombreux citoyens épris de liberté et de responsabilité individuelles et qui estiment que c'est le pouvoir de l'État sur le citoyen qui doit être contrôlé. L'URSS de Staline était probablement la société la plus progressiste et la plus sécuritaire de son temps. On y reconnaissait en effet officiellement les droits de la femme et la criminalité y était très faible. Pourtant, un tel régime était mauvais parce qu'un parti se servait de l'État pour imposer aux citoyens sa propre conception du bien.

Mme Venne tente de banaliser l'opposition à la nouvelle loi en la réduisant à un «excès de testostérone». Non seulement l'entreprise est démagogique mais elle témoigne d'une troublante désinvolture à l'égard des libertés individuelles et de la nécessité de laisser en démocratie les citoyens se gouverner eux-mêmes sans interférences de l'État.

B. Corriveau  
Maria, 8 février 1999

## Le bouffon de Mme Copps

Le compte rendu fait par Pierre O'Neill de l'étude du professeur Stacy Churchill (*Le Devoir*, 13 février 1999) passé à côté de l'essentiel. *Nouvelles perspectives canadiennes* est en réalité une série de publications bilingues du ministère de Mme Copps, distribuées gratuitement sur demande présentée au 819-994-2224. La contribution spécifique du professeur Churchill s'intitule *Les langues officielles au Canada: transformer le paysage linguistique* et se veut un «aperçu de réalisations du modèle canadien de bilinguisme officiel» livré d'un point de vue «des plus personnels».

Il s'agit, en effet, du credo d'un zéléteur dont les excès doivent faire sourire au ministère de la Propagande. Le professeur y prétend, par exemple, que le Québec devient proportionnellement «plus francophone» sur le plan démographique, ce qui est faux depuis le recensement de 1986. Que «les communautés francophones hors Québec continuent de croître», quoi qu'en sachent les héritiers de lord Durham. Et que «l'expérience canadienne dans le domaine des langues officielles est un succès retentissant». Dans ce cas, le traducteur a reculé devant le *roaring success* ou succès fou de la version originale.

La conclusion est moins amusante. Les préjugés du professeur envers les tricotés serrés, leur politique linguistique et leur aspiration à l'autonomie y frisent le racisme: «Le Parti libéral du Québec en 1974 puis le Parti québécois en 1977 ont adopté des lois visant à proclamer la province unilingue francophone. [...] La dynamique interne d'un Québec indépendant et unilingue est difficile à prédire étant donné qu'elle évoluerait au sein d'une entité étatique découlant [du] soi-disant État-nation «romantique» forgé [...] autour de l'idée d'un «peuple» (volk) partageant une seule langue et constituant «La Nation» qui rend légitime l'État et l'exercice du pouvoir d'État.

[Cela vous rappelle quelque chose?] [...] Il est peut-être impossible d'amener d'autres groupes à croire en la possibilité d'un nationalisme non ethnique au sein d'une province où le contrôle est majoritairement entre les mains d'un groupe linguistique dont la plupart des membres descendent d'un [très] petit nombre d'ancêtres communs (moins de 6000 personnes) et constituent sur le plan ethnique l'une des plus grandes populations homogènes du globe.» Ici, le traducteur a encore reculé devant le *very du very small set of common ancestors* de la version originale. Certaines choses se disent mieux en anglais.

Vient enfin l'apothéose: «Par contraste, l'État fédéral du Canada est fondé sur une idée radicalement différente de l'État-nation postmoderne [qui] reconnaît et accepte les différences au niveau du bagage culturel et de l'origine ethnoraciale de ses citoyens», etc., etc.

Diantre! Le caractère distinct de la société québécoise dériverait-il d'une tare originelle congénitale qui rendrait inapte, entre autres, à la formulation d'une politique linguistique raisonnable? Même William Johnson, dans sa croisade pour un bilinguisme mur à mur, n'est jamais allé aussi loin, du moins en public.

Le grand malheur, c'est que dans sa profession de foi unitariste, M. Churchill dénigre d'avance l'évolution éventuelle de la politique linguistique canadienne dans un sens plus territorial apte, par exemple, à appuyer la francisation des immigrants à Montréal plutôt que d'y nuire. Réforme qui serait à la fois souhaitable et susceptible de satisfaire davantage une majorité de Québécois francophones, tant souverainistes que fédéralistes.

Le contribuable qui voudra se faire sa propre idée de l'écrit de M. Churchill n'aura qu'à téléphoner au numéro ci-dessus pour recevoir son exemplaire gratuit. Il pourra par la même occasion commander un autre ouvrage de la série, qu'il faudra aussi commenter, soit *Minorités francophones: assimilation et vitalité des communautés*, signé par Michael O'Keefe, directeur de cette série de publications au ministère du Patrimoine canadien. Un drapeau avec ça?

Charles Castonguay  
Hull, février 1999

## Les chemins secrets de Gabrielle Roy

Au sujet de la parution de *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy*, je me réjouis de la démarche de son auteur. Et voici pourquoi...

Mon père disait que les chemins de Gabrielle Roy étaient tellement secrets qu'on se demandait comment elle avait pu arriver jusqu'à Altamont... Je suis bouleversé; je ne lis pas ce livre d'Ismène Toussaint publié aux Éditions Internationales Alain Stanké avec ma tête, mais avec mon cœur. J'y retrouve les aînés d'aujourd'hui que j'ai connus, mes amis, mes racines, la maison des Badiou où j'allais jouer avec mes petits camarades... Ce qui me touche énormément, c'est que l'auteur ait interviewé, non pas les littérateurs, mais les proches et les petites gens qui l'ont bien connue. Ceux-ci, généralement très repliés sur eux-mêmes, ont fait confiance à l'auteur, au point d'accepter de parler d'une de leurs connaissances les plus intimes: Gabrielle Roy. J'admire la justesse des mots qu'elle a employés pour le Manitoba et ses habitants; j'y sens la plaine de Louis Riel. Elle a dépassé l'image de papier glacé que l'on nous donne souvent de la romancière pour pénétrer dans sa vie de tous les jours, entourée des gens de son quotidien. De plus, j'aime le fait qu'elle n'ait pas eu peur de se poser en conciliatrice entre les deux sœurs.

Ismène Toussaint me fait penser à Remy de Gourmont, cet écrivain français qui, à la fin du siècle dernier, est venu fouiller un peu partout au Canada et a rapporté de son séjour un beau volume sur notre pays et ses pionniers, sous le titre *Les Canadiens de France*. J'en ai fait mon livre de chevet pour me rappeler que nous ne sommes pas de génération spontanée et que nous devons beaucoup à nos ancêtres.

Henri Bergeron  
Communicateur  
Outremont, 3 février 1999

## Oui au virage à droite sur un feu rouge

J'aimerais appuyer la politique qui vise à rendre légal le virage à droite sur un feu rouge. De 1975 à 1979, alors que je résidais en Ontario, j'ai enseigné la conduite automobile aux étudiants du Ottawa Board of Education. J'ai également enseigné la même matière pour le compte de Larry's Driving School et j'ai été moniteur de conduite pour Jim's Driving School. Je suis donc en mesure de témoigner que cette mesure est sécuritaire pourvu que l'on respecte certaines notions de sécurité. De plus, ce virage à droite accélère le rythme de la circulation automobile, atténue la congestion de nos rues aux heures de pointe et peut réduire de façon significative le temps d'un trajet en auto.

Puisque les moteurs de nos véhicules n'ont pas à servir inutilement au ralenti en attendant le feu vert, un effet secondaire bénéfique de cette mesure est de diminuer la consommation d'essence et, par conséquent, la pollution atmosphérique.

Cette nouvelle politique implique que le ministère des Transports devra obligatoirement faire une campagne de publicité pour éduquer les automobilistes sur le fait que ce virage doit absolument être précédé d'un arrêt complet pour céder le passage aux piétons et aux véhicules qui circulent sur le feu vert. De plus, durant la première année de l'implantation de cette mesure, les officiers de la circulation devront être impitoyables avec les cow-boys qui menaceraient la sécurité des piétons, des cyclistes et des autres automobilistes.

Gérard Montpetit  
La Présentation, 29 janvier 1999

## Monsieur l'ambassadrice

Encore un article sur le danger pour la langue française de féminiser les noms de profession. En plus de défendre une mauvaise cause, M<sup>r</sup> Colas emploie des arguments qui me semblent douteux.

Tout d'abord, je ne vois pas en quoi l'absence de servir en français a à voir avec la question. Il est très rare que l'on emploie le genre neutre pour les noms de métier, que ce soit en allemand ou en latin. Le plus souvent, on reconnaît que les personnes ont un sexe et que le genre grammatical a à voir avec ce sexe.

Ensuite, si l'on s'adresse à un juge en l'appelant «Votre Seigneurie», c'est que l'on use d'un mode indirect. Grammaticalement, on ne parle pas à la personne, mais à une caractéristique de celle-ci, d'où l'usage de la troisième personne.

Finalement, je me demande comment M<sup>r</sup> Colas explique l'asymétrie de la situation. Je m'explique. De nombreuses femmes ingénieurs ne veulent pas d'un «e», comme si cela les diminuait. De même, des femmes directeurs de grandes sociétés ne veulent pas qu'on les appelle des directrices, sans doute parce que cela rappelle trop le domaine scolaire, où les femmes sont depuis toujours en grand nombre.

À l'opposé, quand des hommes ont commencé à servir les passagers aériens, ils n'ont pas voulu être qualifiés d'«hôtesse de l'air». On a donc créé le néologisme agent de bord, que les femmes se sont empressées d'utiliser pour elles-mêmes.

Je souhaite que l'épouse de M<sup>r</sup> Colas soit bientôt nommée ambassadrice. Sans doute sera-t-il pleinement heureux d'être appelé Monsieur l'ambassadrice...

Sylvain Auclair  
Montréal, 15 février 1999

## Le courrier des lecteurs

Nous publions dans cette section de la page éditoriale une sélection de lettres des lecteurs. Les lettres sont envoyées à l'adresse suivante: Courrier des lecteurs, *Le Devoir*, 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal H3A 3M9, ou encore, si par courriel, à: lettres@ledevoir.ca.

Toutes les lettres doivent être signées et comporter l'adresse et le numéro de téléphone où le signataire peut être joint. Elles doivent éviter les attaques personnelles. Nous retenons en priorité les lettres courtes et dactylographiées.

## IDÉES

# Qui se plaint de l'échelle salariale proposée par la CEQ?

PAULINE LADOUCEUR

Enseignante à l'école des Quatre Vents, Saint-Hubert

**D**epuis un certain temps, les articles attaquant la Centrale de l'enseignement du Québec sur la question de l'équité salariale se multiplient dans le journal *Le Devoir*. Les dénonciations faites par leurs auteurs frisent la dérision, et la vision sociale de ces mêmes auteurs suit l'égoïsme. Le tout, au nom de la scolarité! Examinons le problème sous un autre angle.

Certaines personnes s'insurgent car les moins scolarisés gagneront le même salaire qu'elles, elles qui ont travaillé à la sueur de leur front pour obtenir cette scolarisation. Ont-elles oublié que les enseignants qui possèdent 18 ou 19 ans de scolarité grimperont de deux échelons dans l'échelle salariale au lieu d'un seul échelon, comme les moins scolarisés? Elles seront donc rémunérées plus avantageusement pendant plusieurs années. Cependant, ce qui horripile ces personnes, c'est qu'après 13 ans d'expérience, tout le monde atteindra le revenu le plus haut. Quelle injustice! Cette méthode est pratiquée chez nos conseillers pédagogiques, elle est vraie pour les policiers, mais elle serait injuste pour les enseignants.

Au-delà de cette prétendue injustice, elles clament tout haut que la qualité de l'éducation sera compromise parce que les enseignants ne voudront plus se scolariser.

Premièrement, qui ose prétendre qu'il n'y aura plus de scolarisation? Les jeunes enseignants arriveront sur le marché du travail avec un baccalauréat de 17 ans. Et présentement, 80 % du personnel enseignant possède 16 ou 17 ans de scolarité. C'est insuffisant, semble-t-il, pour notre profession, car il en faudrait beaucoup plus pour suivre le monde de l'an 2000... À ce compte-là, exigeons l'obtention d'un doctorat pour détenir un permis d'enseigner.

Deuxièmement, qui peut se permettre d'affirmer qu'une personne qui détient 16 ou 17 ans de scolarité ne sera plus incitée par le perfectionnement à cause des nouvelles revendications de la CEQ? Présentement, plusieurs enseignants sont inscrits à des sessions de perfectionnement pour améliorer leur enseignement. Ceci leur occasionne des frais et ne leur rapporte rien sur le plan salarial, contrairement à d'autres enseignants qui se scolarisent uniquement pour augmenter leur salaire. Je n'invente pas, ils le disent ouvertement.

Ces enseignants qui crient à l'injustice envers les plus scolarisés, qui prétendent à un nivellement par le bas (un bas qui se situe à 17 ans de scolarité n'est pas si bas, à mon avis) et qui prédisent une baisse de la qualité de l'enseignement ont-ils raison?



Lorraine Pagé, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec.

Pour ne pas faire fausse route, j'aimerais savoir si l'obtention de leur diplôme a pour effet d'améliorer la qualité de leur enseignement. Je connais des personnes qui ont 18 ans de scolarité parce qu'elles possèdent une maîtrise en administration scolaire. Leurs espérances résident beaucoup plus dans l'environnement de leur école que dans celle de leur université.

Et la personne qui prône son «19 ans de scolarité» en criant à la discrimination n'impressionne pas non plus lorsque je m'aperçois que sa scolarité est le cumulatif de deux certificats qui ont demandé très peu de travail si je compare cela à un diplôme de deuxième ou de troisième cycle.

Si je continue dans la même veine, je remarque souvent que certaines personnes détenant une scolarité de 18 ou 19 ans manquent de disponibilité dans leur école car elles préfèrent s'investir ailleurs. Je ne les juge pas, c'est leur droit, mais qu'elles cessent de tout axer sur la scolarité si celle-ci ne rapporte rien dans le milieu de travail.

L'enseignement n'est pas seulement une transmission de connaissances; l'enseignement, c'est aussi et surtout placer l'élève au cœur de ses apprentissages pour qu'il réalise qu'il a le pouvoir de réussir. Pour l'enseignant, c'est le défi de responsabiliser et de motiver les élèves et de s'allier leurs parents dans tout ce processus. C'est aussi l'implication dans la vie de l'école et la participation à de

nombreux comités. C'est la surveillance des élèves. C'est exiger que les élèves reçoivent les services dont ils ont besoin. C'est innover.

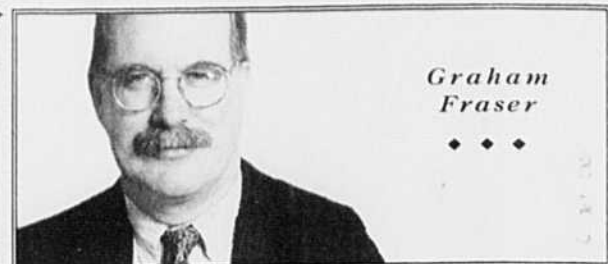
Qu'importe la scolarité, c'est cette tâche que tous les enseignants doivent accomplir.

Je remercie la CEQ de comprendre que la tâche d'un enseignant comporte les mêmes exigences, que ce dernier possède un an ou vingt ans d'expérience.

Que la scolarité occupe une place importante dans la profession, je considère cet aspect très pertinent car les enseignants se doivent de peaufiner leur enseignement. Mais que certaines personnes exigent la scolarité en guise de privilège, je ne crois pas qu'elles agissent pour le bien commun et pour la défense de la profession.

Je comprends les efforts et les sacrifices que le retour aux études universitaires demande. Lorsque j'ai fait ma maîtrise, j'ai négligé ma vie sociale, ma vie de couple, ma famille, et j'ai vu mes enfants pleurer chaque fois que je quittais la maison.

Cependant, refuser l'échelle salariale unique ne donnerait à aucun enseignant la chance d'être rémunéré à sa juste valeur. Pourquoi n'aurais-je pas le droit, après 20 ans d'expérience et 18 ans de scolarité, de recevoir le même salaire que mes collègues ayant 16, 17 ou 19 ans de scolarité et 20 ans d'expérience? Nous accomplissons le même travail et nous partageons nos compétences.



Graham Fraser

## Les nombreux défis qui guettent l'«alternative unie»

**C**est ce soir que démarre une intéressante guerre qui a valeur de symbole au congrès qui tente de sceller l'union de la droite, que l'on désigne comme une «alternative unie». Preston Manning, Ralph Klein et les autres pèlerins de l'Alternative unie se rencontrent à Ottawa, en même temps que Joe Clark entame une tournée au Québec.

Depuis le début de la session parlementaire de l'automne 1997, il semblait clair que le Reform Party de Preston Manning avait atteint les sommets au cours des élections du printemps; l'enthousiasme d'avoir gagné le titre d'opposition officielle s'est évanoui, la dure réalité s'impose. Le parti s'est enfoncé dans l'Ouest, il a perdu son unique siège ontarien et les grands efforts en vue de devenir un parti national se sont soldés par un échec.

Durant ce temps, Jean Charest avait l'air malheureux. De toute évidence, il réfléchissait à son avenir. On se disait que les deux partis seraient condamnés à l'opposition pour un avenir indéterminé et que la seule chance d'une union entre les partis serait la disparition des deux chefs, car ils se détestent.

Il y a presque un an, Daniel Johnson a démissionné. Il est apparu très tôt qu'il serait plus facile pour M. Charest de lui succéder que de conserver son poste de chef du Parti progressiste-conservateur. Au cours de l'été, au congrès de son parti, M. Manning a acquis l'accord de son parti pour lancer une offensive en vue d'unifier la droite.

Cette fin de semaine, on pourra voir le résultat de ce pèlerinage. J'ai l'impression qu'il y aura quelques conservateurs provinciaux d'Ontario, d'Alberta et du Manitoba; quelques Québécois — Rodrigue Biron en particulier — et probablement un millier de réformistes. Pour transformer ce parti albertain en parti national, on est prêt à jeter par la fenêtre plusieurs principes de base de ce mouvement populiste — mais qui sait lesquels, et combien? Le Sénat élu, peut-être? L'opposition au bilinguisme officiel? L'insistance sur les référendums, trait d'idéologie populiste?

Pour Joe Clark, qui observe cette aventure avec une irritation mal contenue, la fin de l'exercice approche. «Le film va se terminer au cours de cette fin de semaine, nous disait-il. Les gens n'iront plus.»

En guise d'explication, Joe Clark parle de sa rencontre, dimanche, avec le chef du Parti conservateur britannique, sir William Hague, qui est en train de renouer non pas avec la tradition de Margaret Thatcher mais avec les racines humanistes du parti des torys britanniques.

«C'est le ton que le maire Giuliani [de New York] et le gouverneur Bush [du Texas] adoptent», disait-il, parlant de deux républicains qui ont adopté un discours plus ouvert, plus accueillant. «Ils essaient de gagner un territoire que le Reform ne peut atteindre.»

C'était là une façon habile de dire que Preston Manning a plus en commun avec les faucons républicains du Congrès, les moralistes de droite qui ont plongé leur parti dans le désarroi avec leur poursuite maladroitement intentée contre le président Clinton... pendant que lui et les progressistes-conservateurs ressemblent aux républicains modérés, tolérants et ouverts.

Plus directement, M. Clark affirme que les gens du Reform ne comprennent pas le Québec: «Ils le traitent comme une affaire de dévolution; ils sont prêts à parler de transfert de pouvoirs, mais pas des raisons pour lesquelles le Québec revendique des pouvoirs. Vous allez attirer quelques personnes simplement avec la dévolution, mais sans être prêt, à la fin de la journée, à accepter l'existence d'une société unique qui va s'en servir différemment de l'Ontario ou de l'Alberta, vous avez tout faux sur l'essentiel du dossier.»

Pour faire la preuve de sa familiarité avec un territoire où le Reform Party est incapable de percer, M. Clark commence sa tournée ce soir au show de Julie Snyder, au Poing J, en compagnie de sa femme Maureen McTeer et de sa fille Catherine.

C'est un pari audacieux; M. Clark n'est pas connu pour sa facilité à badiner, et les politiciens se font souvent critiquer pour l'utilisation de leur famille à des fins politiques. Mais M. Clark veut prouver, comme il dit, qu'il est le moins bilingue de sa famille. En effet, Mme McTeer et leur fille Catherine, une étudiante en beaux-arts à l'université de Toronto, parlent toutes les deux un français châtié.

Puis, demain, jour où les députés entendront l'allocation de M. Klein, M. Clark s'adressera à la Chambre de commerce de Saint-Jean-sur-le-Richelieu. Et samedi, jour consacré à des ateliers du côté de l'Alternative unie, M. Clark se retrouvera en Beauce pour y rencontrer des producteurs de porcs.

M. Clark et M. Manning se connaissent depuis plus de 35 ans alors que tous deux étaient étudiants à l'université de l'Alberta. Toujours progressiste-conservateur, fils du rédacteur en chef du journal de High River, M. Clark prône un parti national. Créditeur à l'époque et fils d'un premier ministre albertain, M. Manning préférerait attendre le retour d'une autre vague populiste dans l'Ouest.

Quelque 25 ans après leur rencontre à l'université, les deux hommes se confrontaient directement. M. Manning s'est porté candidat contre M. Clark dans le comté de Yellowhead en 1988. Maintenant, plus de dix ans plus tard, ils se disputent pour le leadership des conservateurs canadiens.

Mais ce soir, demain et samedi, M. Clark lance le défi implicite auquel M. Manning ne peut pas se mesurer... en français.

gfraser@globeandmail.ca

«J'aimerais savoir si l'obtention d'un diplôme a pour effet d'améliorer la qualité de l'enseignement»

C'est en fin de semaine que l'on pourra constater les résultats du pèlerinage du regroupement des forces de droite

## Mouvement politique ou syndical?

Depuis 20 ans, la CEQ pratique un syndicalisme ringard, sans grande efficacité

JULES LAFORTUNE

Enseignant de quatrième année, Saint-Charles-Borromée

**L**a manière avec laquelle la CEQ fait actuellement la promotion de l'équité salariale met en lumière la dérive que ses dirigeants font subir à ce syndicat. Faut-il encore parler de syndicat?

L'action de la CEQ l'apparente davantage à un mouvement politique. Elle fait la promotion d'idéaux sociaux et égalitaires même si, en le faisant, elle abandonne des milliers de ses membres cotisants. On peut même parler d'une action discriminatoire puisque ses dirigeants ne se cachent pas pour qualifier leur lutte comme celle d'une profession majoritairement féminine. Les *a priori* sont les suivants: 1- revalorisation salariale d'un personnel féminin sous-scolarisé; 2- à travail égal, salaire égal.

Cela nous conduit inévitablement à poser la question: qu'est-ce qu'un syndicat? Je crois que son premier rôle est d'améliorer la vie professionnelle de ses membres, sans discrimination de sexe. Les considérations morales, les chemises déchirées sur la place publique devant les injustices sociales devraient normalement relever de l'action politique. À ce chapitre, la CEQ a toujours entretenu une confusion qui est en voie de lui coûter cher. Des réactions dissidentes et justifiées, comme celle entreprise par Francine Boulet et son groupe Équité pour tous (*Le Devoir*, 12 février 1999), montrent à quel degré d'exaspération en sont rendus plusieurs syndiqués. Ces réactions devraient entraîner, nous l'espérons, une remise en question du quasi-monopole syndical exercé par la CEQ.

Dans ce syndicat, nous n'en sommes plus à nous questionner sur le bien-fondé des demandes. Fortier et Savard (*Le Devoir*, 26 janvier 1999) demandent plus de rigueur de la part de ceux qui osent critiquer les demandes syndicales. Pourtant, ils reconnaissent que l'actuel «système a rempli une partie de son rôle» en rétrécissant l'écart de la rémunération entre les hommes et les femmes. Les termes «hommes» et «femmes» qu'ils utilisent pour parler de leurs commentants doivent être reçus comme une insulte par tous ceux qui pensent qu'un enseignant a des droits égaux et une valeur égale dans ce syndicat. Ce langage désuet est à l'image du discours qu'il veut appuyer.

Ils parlent de pondérer l'importance de la scolarité. Ils oublient de dire que l'écart extrême occasionné par l'échelle en vigueur représente environ 15 000 \$. Cela me paraît déjà très pondéré; je ne vois pas là de quoi fouetter un chat. Les gens qui ont étudié, qu'ils soient hommes ou femmes, ont droit à la reconnaissance de leur effort.

Non, je crois plutôt que la croisade de l'équité est un écran de fumée qui cache l'incapacité avérée de la CEQ à nous défendre ou à gagner du terrain dans d'autres domaines moins médiatisés. L'application de la réforme Marois en est une illustration toute fraîche. Pendant la gestation de cette loi, pendant qu'il était encore temps pour notre establishment syndical d'en étudier les nombreuses implications, d'informer ses membres, de pratiquer un lobby vigilant auprès de la ministre, que faisaient-ils? Ont-ils défendu le droit des enseignants à une juste et réelle compensation pour notre présence forcée aux nouveaux conseils d'établissement? Cette augmentation de la tâche de l'enseignant ne méritait-elle pas leur attention?

Non, ils étaient occupés à préparer la guerre sainte, la nouvelle croisade. Résultat: aujourd'hui, les enseignants doivent accepter un accroissement de leur tâche, un accroissement qui n'a rien à voir avec le travail pédagogique mais que nous subissons tous. Pendant ce temps, les directeurs d'école, dont l'association constitue un groupuscule à côté de la CEQ, ces directeurs d'école ont obtenu que le temps consacré aux réunions des conseils d'établissement leur soit compensé! Eux dont la tâche inclut d'office le travail administratif seront contents! Nous pourrions discuter de la moralité de la chose, mais le point à retenir est le suivant: les représentants de ce groupe ont revendiqué avec succès des droits pour leurs membres, ce que la CEQ n'a pu faire, par négligence ou par incompetence.

Savard et Fortier parlent ensuite de formation continue. Mais ils se gardent de dire comment évaluer cette compétence. Il se trouve que notre société donne, à tort ou à raison, une certaine valeur à un diplôme universitaire. Le diplôme est une valeur objective, facilement mesurable et parfois injuste, j'en conviens, quant à sa qualité réelle. Mais il vaut mille fois mieux que le flou enfermé dans la formule creuse «formation continue». Et alors? Les diplômés acquis au fil des ans par ceux qui se sont perfectionnés ne sont-ils pas de la formation continue?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation : Gilles Fauré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Deroime, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétariat); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Helene Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétariat à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lalleur, Danielle Nantel (secrétariat administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## BANQUES

SUITE DE LA PAGE 1

soutiennent financièrement Alliance Québec, elles n'ont jamais consenti de dons à des organismes francophones équivalents à l'extérieur du Québec, comme l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), la Société des Académiciens et Académiques du Nouveau-Brunswick ou l'Association franco-manitobaine. Les deux banques ne subventionnent pas davantage la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ou le Mouvement national des Québécois. «Nous n'avons pas eu de requête des organismes francophones hors Québec», a expliqué Ronald Monet, de la Banque de Montréal.

La CIBC a quant à elle versé 300 000 \$ au Conseil pour l'unité canadienne depuis 1994 mais ne subventionne pas Alliance Québec, a précisé sa porte-parole, Sylvie Godin.

De même, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion soutiennent financièrement le Conseil pour l'unité canadienne mais pas Alliance Québec. Toutes deux se montrent toutefois discrètes au sujet des sommes qui sont versées. «L'unité canadienne, c'est ce qui est le plus bénéfique pour nos clients et nos actionnaires», a dit Serge Guay, directeur, ventes et services, division du Québec, à la Banque Toronto-Dominion.

La Banque Nationale fait bande à part: elle contribue certes à des partis politiques mais ne soutient financièrement aucun organisme à vocation politique. «Il est important de rappeler que la banque ne subventionne pas les organismes, mouvements ou associations engagés dans la promotion ou la défense d'objectifs à caractère politique», écrit la Banque Nationale dans sa circulaire qu'elle vient d'envoyer à ses actionnaires en prévision de son assemblée annuelle.

Tout comme la Banque Royale, la CIBC assimile cet organisme à une œuvre de charité. Dans une lettre à Yves Michaud, qui, à titre d'actionnaire, a demandé à la CIBC de divulguer ses contributions aux partis politiques et à des organismes à vocation politique, la banque explique que ses dons sont «axés sur les œuvres de charité canadiennes» et que «plusieurs de ces organismes ont pour but de promouvoir l'unité canadienne». [...] nous sommes fiers de nous associer à ces organismes.»

Fondé en 1964, le Conseil pour l'unité canadienne (CUC) reçoit 6,215 millions en subventions du gouvernement fédéral, selon les données fournies par le ministère du Patrimoine. Le CUC chapeaute le Centre de recherche et d'information du Canada, dirigé brièvement par Joan Fraser, qui vise «à accroître la connaissance qu'ont les Canadiens et Canadiennes de leur pays et à [favoriser] le dialogue». Le CUC gère des programmes tels l'expérience Canada et Rencontres du Canada, destinés aux jeunes, et tient des «tables rondes provinciales» où il a été grandement question de la Déclaration de Calgary à l'extérieur du Québec, selon le dernier rapport de l'organisme pour 1997.

À la veille du référendum de 1995 au Québec, le Conseil pour l'unité canadienne avait créé l'organisme Option Canada, qui a obtenu une subvention de 4,8 millions du ministère du Patrimoine. En mars 1997, Option Canada avait défrayé les manchettes lorsqu'on avait appris qu'il avait obtenu, à même les budgets destinés à la promotion des langues officielles, une subvention cinq fois supérieure à celle accordée à la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. Un premier versement d'un million avait été versé par le gouvernement fédéral une semaine avant le déclenchement du référendum en 1995. Un rapport de vérification avait signalé que le ministère du Patrimoine avait enfreint les règles gouvernementales en matière de subventions.

En poste depuis novembre, le directeur à Montréal du Conseil pour l'unité canadienne, Pierre O'Neill, ne sait pas ce qui est advenu d'Option Canada et si l'organisme est toujours actif. «Je pense que ça n'existe pas», a-t-il émis comme hypothèse.

En 1998, Alliance Québec a reçu une subvention de 922 300 \$ du gouvernement fédéral et des dons privés d'une valeur de 163 875 \$, parmi lesquels on retrouve les subventions des banques.

Les grandes banques canadiennes figurent parmi les plus importants bailleurs de fonds des partis politiques canadiens. Au fédéral, par exemple, la Banque Royale a versé 1,5 million au Parti libéral et au Parti progressiste-conservateur entre 1992 et 1997, et la Banque Scotia a contribué pour 1,77 million à ces deux partis mais également au Parti réformiste pendant la même période.

Cette année, Yves Michaud a fait des propositions, destinées aux assemblées des grandes banques, pour exiger qu'elles mettent fin à la «pratique antidémocratique» d'alimenter les caisses électorales des partis politiques.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## DIAGNOSTIC

## 35 % des patients dorment attachés à leur lit

SUITE DE LA PAGE 1

experts, ne requièrent pas un traitement psychiatrique mais plutôt un suivi dans la communauté.

«La plupart de ces personnes n'ont pas de maladie chronique, outre l'épilepsie. Si ces 155 personnes n'ont pas de diagnostic psychiatrique, je ne vois pas pourquoi elles resteraient dans un hôpital psychiatrique», tranche le Curateur, qui entend réévaluer le dossier de ces personnes et les retirer dès que possible de Rivière-des-Prairies. Ce dernier cesse d'ailleurs immédiatement d'orienter vers cet hôpital des personnes sous sa garde.

Plus encore, les experts concluent que les diagnostics établis par les médecins de l'hôpital sont imprécis et que plusieurs détails importants manquent aux dossiers médicaux. La majorité des 567 patients, internés depuis près de 30 ans, n'ont pas vu leur condition réévaluée, affirme le D<sup>r</sup> Montplaisir, responsable de ce comité.

«Ces gens-là sont parfois entrés à l'hôpital très jeunes, souffrant de retard mental, et ont reçu des diagnostics qui n'ont pas été revus. Aujourd'hui, personne ne serait admis dans un hôpital psychiatrique pour ces raisons», dit-elle.

Chez la majorité des patients, l'abus de psychotropes prévaut, dit le rapport, le double et le triple usage de médicaments de même classe est légion, et les prescriptions sont rarement révisées.

Le Curateur montre aussi du doigt les mesures d'isolement et de contention sévères qui sont monnaie courante à l'hôpital de Rivière-des-Prairies. Près de 42 % des patients sont soumis à la contention, 65 % à l'isolement et 35 % dorment ou font la sieste attachés à leur lit. «Nous avons de la difficulté à savoir si ces contentions sont faites pour le bien de la personne, la conséquence d'un agir, parce qu'il manque de personnel ou parce qu'un intervenant doit prendre sa pause. Nous demandons des mesures alternatives et positives», presse le Curateur.

Le rapport fait état de «mesures spectaculaires» pour contraindre les patients, dont le recours à des sangles, des harnais, des casques, des visières, des mitaines, des coudes et des chaises «barrées», notamment, pour éviter l'automutilation.

Dépourvu de plans de services et doté de plusieurs éducateurs non diplômés, l'hôpital est décrit comme un milieu clos, peu humain, où le fonctionnement «ne permet pas une qualité de vie acceptable». Un constat qui s'apparente, en tous points, aux conclusions faites en 1986 par la commission Shadley, qui mettaient en lumière les mêmes lacunes.

## Des mesures de redressement

Les mesures de redressement proposées par le Curateur sont nombreuses: un protocole de sevrage des patients sous curatelle publique devra être appliqué dès mars et les procédures d'isolement et de contention devront être revues d'ici avril. Tous les dossiers et les besoins des bénéficiaires devront être réévalués d'ici juin et des mesures alternatives à l'hospitalisation proposées dans plusieurs cas.

Autant de mesures auxquelles le conseil d'administration de l'hôpital de Rivière-des-Prairies a accepté, lundi soir, de donner suite. Mais pour les groupes de défense des droits des patients souffrant de déficience intellectuelle, c'est trop peu trop tard.

«Compte tenu de l'ampleur des abus, nous voulons la mise en tutelle de l'hôpital. Tout cela a été dénoncé par le rapport Chadley en 1986 et rien n'a changé parce que les mêmes gens sont restés en place. Il faut un changement radical car



Près de 42 % des patients de l'hôpital psychiatrique de Rivière-des-Prairies sont soumis à la contention.

le même niveau d'incompétence et d'incurie continuera à prévaloir», a affirmé hier M<sup>r</sup> Jean-Pierre Ménard, porte-parole et avocat de plusieurs parents de patients de Rivière-des-Prairies.

Personne n'a ouvertement jeté le blâme sur le directeur de l'hôpital de Rivière-des-Prairies, Jacques McKay, qui a pris sa retraite en janvier après 24 ans passés à la direction.

Le président du conseil d'administration, François Rabreau, envoyé darts la fosse aux lions, s'est borné à dire hier que la situation décrite par le Curateur public «était réelle». Le conseil dit approuver à l'unanimité les mesures proposées et souhaite trouver, dans les plus brefs délais, un nouveau directeur général qui saura associer parents et bénéficiaires aux mesures de redressement proposées.

Interrogé sur la responsabilité des administrateurs, M. Rabreau a soutenu «que le conseil d'administration ne gère pas le quotidien. [Il] se fie sur des éléments, comme l'inspection professionnelle». Le Conseil canadien d'agrément des établissements de santé et de services sociaux, lors d'une visite en mai, avait en effet accordé «une évaluation d'excellente» à l'hôpital de Rivière-des-Prairies.

## Mise en tutelle

Mais selon M<sup>r</sup> Ménard, le conseil d'administration doit porter la responsabilité d'avoir ignoré cette situation ou d'avoir sciemment fermé les yeux sur ces pratiques. «On envisage de prendre des recours pour les personnes qui ont souffert de cette situation. Il y a des gens responsables», a-t-il indiqué, prenant parole pour l'Association du Québec pour l'intégration sociale, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire et l'Association des groupes d'intervention et de défense en santé mentale du Québec (AGIDD).

Pour ces raisons, ces organismes réclament une mise en tutelle immédiate de l'établissement, l'application de la globalité des recommandations du rapport du Curateur et que soient rendus publics les rapports d'inspection professionnelle des corporations qui scrutent l'hôpital.

C'est à la suite d'une histoire d'agression sexuelle sur une jeune patiente de Rivière-des-Prairies, devenue enceinte, que des groupes de défense des droits des personnes déficientes avaient réclamé, l'été dernier, au ministère de la Santé, que le Curateur passe en revue l'ensemble des dossiers de ses «protégés» vivant dans cet hôpital.

## CONTRE-CULTURE

## Montréal a du retard sur Toronto et Vancouver

SUITE DE LA PAGE 1

que le féminisme, aussi grand que le mouvement environnementaliste», croit-il.

Si la subversion tarde à venir dans la métropole, c'est autre chose à Toronto ou à Vancouver. Dans ces villes, de véritables commandos partent à l'assaut des panneaux publicitaires, non pas pour les saccager sans raison mais pour les transformer, pour en détourner le message premier d'incitation à la consommation.

## Shopping night

«Il y a du brouillage culturel qui se fait à Montréal», clame Michael Caplan, un des coordonnateurs du Groupe de recherche en intérêt public (GRIP) de l'Université Concordia. Depuis trois ans, Michael Caplan et le GRIP sont au cœur de la célébration du *Buy nothing day* (la journée du non-achat), un événement lancé par *Adbusters* et qui s'est répandu dans une quinzaine de pays. Le concept est simple: le 28 novembre, n'achetez rien, encouragez les autres à vous imiter et organisez des activités coup-de-poing pour sensibiliser les quidams aux méfaits de la surconsommation.

Le 28 novembre dernier, au square Philips à Montréal, une poignée de jeunes ont organisé un encan symbolique dans lequel des pays entiers étaient mis en vente pour le plus grand bénéfice des multinationales. «On a déjà utilisé l'art comme forme d'activisme», se rappelle aussi Michael Caplan. C'était il y a trois ans, encore pour la journée du non-achat. Les activistes avaient choisi de chanter des «chants de Noël industriels». Cela ne veut pas dire du Nine Inch Nails mais plutôt «Shopping Night» en remplacement de *Silent Night*.

Michael Caplan se souvient qu'une poignée de jeunes avaient tenté, il y a deux ans, de mettre sur pied un groupe voué à la pratique du brouillage à Montréal après que des Torontois du défunt Media Collective les avaient entretenus de leurs activités subversives (par exemple, éteindre les gigantesques panneaux lumineux qui se répandent en milieu urbain). Mais le projet a avorté. «Trop de gens avaient trop d'intérêts différents», dit-il. Quelques actes isolés de sabotage

commis sur des publicités exploitant un idéal morbide du corps féminin plus mince que mince ont été observés à Montréal. L'été dernier, des militants anti-tabac ont aussi perturbé le déroulement du Festival de jazz en distribuant des pamphlets qui disaient: «Festival de jazz, de nicotine et de goudron de Montréal», un événement commandité par «Du Meurtier». Des journaux étudiants, comme *L'Utopium* à Jonquière, diffusent parfois des antipublicités (entre autres, «Lobo Tommy Girl» en remplacement de *Tommy Girl*).

Marie-Eve Lamy a découvert le brouillage culturel alors qu'elle était étudiante, à Jonquière, en feuilletant *Adbusters*. Suivant une recette décrite dans la revue, elle a confectionné avec des copains un anticommmercial télé pour la journée du non-achat. Elle a même réussi à acheter du temps d'antenne sur les ondes de CKRS pour diffuser ce message. C'est un exploit. A Vancouver, Kalle Lasn ne réussit presque jamais à diffuser ses anticommerciaux. Sauf CNN, tous les grands réseaux — y compris la CBC — ont refusé de traiter avec lui.

Marie-Eve Lamy n'entend pas renoncer au *culture jamming*. «Il y a d'autres types d'actions à faire, comme ajouter un petit quelque chose au-dessus des pubs sexistes dans le métro. C'en est, du «culture jamming», et je le ferais parce qu'il y a tellement de pubs qui sont sexistes ou qui reprennent des stéréotypes que ce serait ridicule de passer à côté. C'est trop tentant.»

Et puis, ça nous change des manifestations auxquelles plus personne ne porte attention, croit-elle. «Le «culture jamming», c'est une façon d'attirer l'attention parce que c'est visuel, et toute notre vie est régie par le visuel. C'est le meilleur moyen d'aller chercher les gens vite, facilement, et de les accrocher sur le moment pour les faire réfléchir.»

## Pur vandalisme?

Pur vandalisme, le brouillage? Marie-Eve Lamy y réfléchit quelques secondes avant de lancer du tac au tac: «Quand je vois une publicité de Desjardins qui dit: "J'ai trop d'argent. Aidez-moi!" dans un quartier pauvre de Montréal, je trouve ça pas mal pire que d'aller écrire des trucs sur un panneau qu'on n'aime pas. Ça, c'est du vandalisme.»

«Est-ce que ce ne serait pas plus

vandale d'occuper tous les espaces publics? Est-ce que ce ne serait pas plus vandale de nous mettre des annonces aux toilettes, dans les rues, les espaces verts, les parcs publics?», demande pour sa part Philippe Duhamel, activiste de longue date, qui encourage quiconque se sent l'envie de pervertir la société de consommation à le faire non «pas demain, mais dès aujourd'hui».

«C'est sûr que sur le plan criminel ou sur le plan civil, quel qu'un qui pratique le brouillage pourrait subir des poursuites de la part des annonceurs parce que c'est une intervention sur le bien d'autrui, avertit Claude Cossette, professeur à l'Université Laval. Mais on ne peut s'empêcher de penser que quel qu'un qui a une conscience sociale élargie puisse se sentir justifié d'intervenir de cette façon.»

Retour sur notre trio de Montréalais qui se sentent écrasés par l'omniprésence de la voiture en ville. Ils en sont à leur toute première réunion formelle de travail après avoir réfléchi à la question au cours des derniers mois. L'augmentation du parc automobile, l'inertie de Québec en matière de planification du transport en commun et l'indifférence des élus locaux au sort de l'autobus sont autant d'éléments que les précipitent vers «une action radicale».

Ils veulent former un groupe: le CAA, pour «Commando anti-auto», et se glisser ensuite dans la quietude de la nuit, sabotant allégrement les panneaux annonçant les grandes marques de voitures.

«J'ai déjà fait du vandalisme sur des publicités sexistes, et là, je pense que le transport, avec la question des changements climatiques, est en train de devenir important, dit l'un d'eux. Il faut qu'on agisse.»

«Il n'y a pas d'autre solution. Si on avait accès à la télévision, si on pouvait faire passer notre message, ça serait différent», renchérit le deuxième.

«Si on avait le culot de s'annoncer sur des pancartes, de dire: "telle journée, on ferme une rue, on ferme un pont par un rassemblement spontané"...», suggère le troisième. Ce n'est pas grave si on ne le fait pas. On va créer une crainte, on va attirer l'attention.»

L'évolution du brouillage culturel au Québec reste à suivre... peut-être sur un panneau près de chez vous.

## BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

contribution fédérale s'élevait auparavant à 50 % des dépenses provinciales en matière de sécurité du revenu.

Le premier ministre Bouchard s'attendait donc à recevoir entre 400 et 500 millions pour la santé. Ce sont finalement 150 millions qui aboutiront dans les coffres du Trésor après la révision des méthodes de calcul des transferts aux provinces.

Le gouvernement Bouchard, qui vient de réinvestir 20 millions dans la santé pour régler à court terme le problème de l'engorgement des urgences, estime maintenant que ces 150 millions ne seront pas suffisants pour l'ensemble du réseau. M. Bouchard affirme cependant qu'il respectera son engagement tel qu'évoqué en campagne électorale et tel qu'inscrit dans la lettre, datée du 22 janvier, des premiers ministres à Jean Chrétien.

«C'est sûr qu'il faut mettre plus que 150 millions dans la santé, on le sait. On remet l'argent qu'on a. Ce ne sera pas assez. L'Ontario est beaucoup mieux placé que nous avec ses 950 millions cette année seulement.»

Le système de pérequisition qui rapportera 1,4 milliard au Québec ne rassure en rien M. Bouchard en raison de ses fluctuations selon les années. En outre, soutient Québec, cette mince consolation n'arrive pas à compenser le manque à gagner de deux milliards dans les paiements de transfert. Elle ne doit pas non plus occulter le fait qu'Ottawa ne respecte pas ses engagements dans la santé.

M. Bouchard ne croit pas, par exemple, que la crise dans les hôpitaux ontariens soit cinq fois plus importante que celle vécue au Québec. Pourtant, l'Ontario recevra cinq fois plus que le Québec avec le nouveau programme de transferts fédéraux.

De passage à Québec pour commenter le budget, la ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard, y est allée de quelques leçons d'économie à ce sujet. Selon elle, l'Ontario reçoit plus en raison d'une forte croissance économique et de réajustements justifiés. «La journée où on aura un boum au Québec, ce sera l'inverse. On partagera avec d'autres. [...] Là, c'est l'Ontario qui a connu un boum au plan économique, et ça nous permet, avec la pérequisition, d'en bénéficier au Québec.»

Le problème qu'aura peut-être la ministre Marois, note-t-elle, n'est pas d'avoir reçu moins que prévu avec les paiements de transfert à la santé mais de ne pas être en mesure de convaincre ses collègues au conseil des ministres de dépenser les sommes de la pérequisition dans le réseau dont elle détient la responsabilité.

«Elle va devoir défendre son point au conseil des ministres. [...] Il faut qu'elle se batte.»

La décision de procéder aux paiements de transfert en utilisant une méthode de calcul par habitant n'est pas nouvelle, selon la ministre Robillard. «Le Québec savait déjà ça.» Ottawa n'a fait, selon elle, que rétablir une situation qui pénalisait auparavant les provinces les plus riches comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. «Ça m'apparaît être un système équitable», conclut-elle.

Sur les échanges d'information que veut promouvoir Ottawa dans le domaine, la ministre Robillard soutient que l'ancien ministre québécois de la santé, Jean Rochon, était d'accord avec le fait que les provinces apprennent ainsi «les unes des autres».

Quant à la pérequisition, tout en reconnaissant que les sommes pourront varier au cours des prochaines années, le gouvernement fédéral prévoit des revenus supplémentaires de 500 millions l'an prochain pour le Québec, de même qu'au cours des cinq prochaines années.



## Le brouillage culturel: l'art de la subversion

Le brouillage culturel, ou culture jamming, est en quelque sorte un outil dont se servent les activistes pour faire avancer leur cause, quelle que soit cette cause. Le brouillage consiste à pervertir les messages déjà en place, les subvertir, les déconstruire et les détourner de leur sens original.

Cela peut se faire à la manière d'*Adbusters*, par des anti-pubs, mais aussi en sabotant littéralement des panneaux publicitaires le long des rues. En fait, les façons de faire du brouillage, à l'instar de l'imagination, sont illimitées. La plupart du temps, le *culture jamming* s'exprime comme une critique, voire un rejet de la société de consommation. «Il s'agit de reprendre les mêmes moyens des experts de la communication de masse pour intervenir sur un message et faire valoir le point de vue de la contre-culture», explique Claude Cossette.

Le brouillage culturel descend littéralement du mouvement des situationnistes internationaux de Guy Debord et se manifeste surtout dans les grands centres urbains, où les citoyens se sentent envahis et impuissants face à la pub. Les brouilleurs ou *culture jammers* sont à la fois terroristes d'entreprises, saboteurs d'images de marque, vandales et critiques sociaux. L'humour reste leur arme principale, explique Philippe Duhamel. «L'humour, pourquoi? Parce que, quand tu vois une image commerciale pendant des années et que tu tombes tout à coup sur un flash qui déconstruit cette image, je regrette, mais tu ne la verras plus jamais de la même façon. Tu vas réussir à déconstruire l'impact qu'elle a sur toi. En ce sens, c'est un acte très subversif parce que tu réussis à démolir des années de travail en marketing et des budgets de millions de dollars instantanément.»

«C'est un acte très subversif parce que tu réussis à démolir des années de travail en marketing et des budgets de millions de dollars instantanément.»